

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

■ NUMÉRO 1 ■

Recherches
 Alpes-Maritimes
et contrées limitrophes
régionales

■ 1^{er} TRIMESTRE 1993 ■



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

SOMMAIRE

34^e année

1993 – N°1

Janvier-mars

121

La curieuse destinée des reliques des saints
Véran et Lambert de Vence
par Mgr Denis GHIRALDI

p. 2

Drap de 1861 à 1939
par Sébastien PRAT

p. 18

**LA CURIEUSE DESTINEE DES
RELIQUES DES SAINTS VERAN ET
LAMBERT DE VENCE**

par Mgr Denis GHIRALDI

L'Eglise de Vence possède les reliques de deux saints évoques qui ont illustré en leur temps cette antique cité épiscopale : Véran et Lambert.

Véran, dont le nom signifie "le printemps", était fils de Saint-Eucher de Lyon et disciple de Saint-Salvien. Promu évêque de Vence avant 450, il signa une lettre au pape Saint-Léon : Veranus, plein de respect (cultor) de votre apostolat, je salue Votre Béatitude, et vous demande de prier pour moi", en même temps que son frère Salonius, évêque de Genève, et Ceretius, évêque de Grenoble. Il mourut peu après 465 (peut-être après 474), et fut inhumé dans la crypte de la cathédrale.

Six siècles plus tard, au XIIe, le siège épiscopal de Vence fut occupé par Lambert, né à Bauduen dans le Var, qui avait été élevé au monastère de Lérins. Ses vertus éminentes le firent choisir par la communauté vençoise en 1114 pour occuper le siège épiscopal. Durant 40 ans il se fit remarquer par l'austérité de sa vie et la douceur de ses relations. La tradition lui attribua de nombreux miracles, dont la guérison des malades, en particulier des aveugles, et trois fois le changement de l'eau en vin. Durant sa dernière maladie, il entendit du bruit dans la cathédrale, apprenant qu'on préparait son tombeau, il alla le voir, soutenu par ses familiers, bénit la pierre et revint à son lit où il mourut peu après, le 26 mai 1154. Il fut enseveli avec un grand concours de peuple en présence des évoques d'Antibes, Geoffroy II, et de Nice, Arnaud.

Les restes des deux saints évêques continuèrent de reposer dans leurs tombeaux respectifs, au sein des cryptes de la cathédrale, jusqu'à ce qu'au XVe siècle des circonstances tragiques aient conduit l'évêque d'alors à solliciter l'intercession de ses deux saints prédécesseurs.

On était au temps où régnait en Provence le roi René (1409-1480) et où siégeait à Vence Raphaël II Monso de Barcelone (1), moine augustin confesseur du roi, digne et vertueux prélat que le bon roi avait placé avec l'accord du pape Pie II sur le siège de Vence laissé vacant par le décès d'Aymar de Montemajor en 1463 (2).

Monso prit possession dès 1463. en une bien sombre période ; il gouverna le diocèse jusqu'à sa mort en 1491. C'est lui qui commanda dès son arrivée à Jacques Bellat les magnifiques stalles qui ornent encore la tribune de la cathédrale. Non seulement il dut rétablir la discipline en remettant en vigueur les anciens statuts communaux et en rédigeant avec l'aide du savant Gaspard More, jurisconsulte, son grand vicaire, les lois et coutumes du Chapitre, mais aussi en déployant sa charité au milieu des terribles épidémies qui décimèrent son diocèse et la région provençale pendant tout son épiscopat de 28 années. Alors que la lèpre faisait encore quelques ravages, la peste se déclara en 1463 et continua par vagues successives pendant près de 70 ans. Bientôt les bourgs avoisinants furent contaminés : Villeneuve, Cagnes, Saint-Paul, Tourrettes, n'en finissaient pas d'ensevelir leurs morts, il paraît même que Nice, en 1466, perdit jusqu'à 8.000 habitants ! Saint-Laurent fut totalement déserté ; les habitants de La Gaude abandonnèrent leur pays et s'enfuirent à Saint-Jeannet qui obtint titres et privilèges communaux.

Le digne Raphaël Monso s'avisa que seuls pouvaient protéger les Vençois de la catastrophique épidémie, les deux saints patrons qui reposaient dans les cryptes de la cathédrale : Saint-Véran depuis presque mille ans, et Saint-Lambert depuis trois siècles. On exhuma donc les restes des deux saints. Raphaël Monso n'ignorait pas que selon un procès verbal de 1431 conservé dans les archives du Chapitre de Vence : "Maître Milon Berthon d'Avignon avait restitué à la cathédrale de Vence plusieurs ossements de saint-Lambert, ancien évêque de Vence, jadis dérobés au tombeau dudit saint..." (3).

Le chanoine Christophe Nalamaire, plein de reconnaissance envers Saint-Lambert, lui offrit une châsse en cuivre, et l'évêque Monso en commanda une en argent pour Saint-Véran à l'orfèvre Laurent de Pardis.

La translation des reliques fut l'objet, en 1466, de grandes solennités : la procession se mit en marche avec la participation du Chapitre cathédrale : messires Jean Aymontet, prévôt ; Clément Alberti de Sospel, archidiacre, savant historien et théologien ; Raphaël de Hondis, sacriste ; Jean Bermond, Louis Mars, Antonin Guiramand, futur évêque de Digne (4), et Raphaël Fulconis. Il y avait également tout le clergé, celui des environs et les Vençois reconnaissants envers leurs saints protecteurs.

La peste reparut à Antibes, à Grasse, à Mougins, à Châteauneuf, mais Vence fut épargnée. L'évêque Monso qui ne cessait de remercier les saints patrons de leurs précieux concours, mais qui demeurait fort réaliste, profita d'un temps de répit, en 1468, pour obtenir de l'évêque d'Albenga 36 familles de la ville d'Oneglia, sous la direction de Lazarini Viano et de Bertini Braquino, pour repeupler Saint-Laurent déserté (5).

On ne toucha plus aux reliques insignes qui demeurèrent dans leurs châsses à la vénération des fidèles, jusqu'à la Révolution française. En 1634, quelques ossements de Saint-Lambert furent cédés par le Chapitre et l'évêque de Vence, Pierre du Vair, au clergé de Bauduen, diocèse de Riez, lieu de naissance de Lambert. Cet événement est d'ailleurs rapporté par un document du XVIII^e siècle :

"Mémoire de la naissance de Saint-Lambert, trouvé dans des vieux mémoires des sieurs vicaires de ce lieu de Bauduen, où il est dit que : "Saint-Lambert Felloquin naquit en l'an 1084, qu'il fut évêque de Vence en 1114, qu'il mourut en 1154 et que le 13 septembre 1634, Mgr Pierre du Vair, évêque dudit Vence, donna à l'église de cette localité une relique du saint, tirée de son corps et du bras droit, laquelle est enchâssée dans un bras d'argent" (6).

Le don des reliques aux habitants de Bauduen, fut l'occasion d'une fête grandiose, d'une manifestation de piété remarquable et d'un déploiement littéraire que l'on ne peut pas passer sous silence.

Les Vençois avaient toujours reconnu la protection tutélaire des saints patrons qui les avaient sans cesse préservés des terribles épidémies fort fréquentes à l'époque. En juin 1592, par exemple, le choléra sévissait dans la région, mais il avait épargné la ville de Vence. Or vers 1631, le fléau fit de nouveau son apparition, de tous côtés les victimes mouraient en masse : on supplia les saints protecteurs d'intervenir et d'éloigner la terrible contagion, on vint prier à leurs autels : Vence, une fois encore, fut épargnée. Il n'en fallut pas plus pour que les habitants de Bauduen vinssent solliciter des Vençois quelques reliques protectrices de Saint-Lambert, leur ancien compatriote. Ils avaient été délégués au nombre de 150 par l'évêque de Riez, Mgr Dony d'Attichy (7).

Le pieux et vieillissant évêque de Vence, Mgr Pierre du Vair (8), accueillit les délégués avec la plus grande bienveillance, le 9 septembre

1634, la veille même de la fête de Saint-Véran. L'abbé Guichard et cinq autres prêtres présidaient la députation où l'on trouvait les notables de Bauduen, le lieutenant du juge, le premier consul Marc Antoine, le second consul Pelloquin et ses fils lointains descendants de Saint-Lambert. La cathédrale était bondée de fidèles un cierge à la main. Les orgues et les chants accompagnèrent la célébration. Les pèlerins se confessèrent et le lendemain tous communièrent.

Le 10 septembre, on remit après la Messe aux Bauduinois quelques reliques de Saint-Lambert que portèrent les notables de Vence, sous un dais : «*Savoir, l'os du bras droit dudit Saint-Lambert, appelé os radical, rayon ou petit focillon, lesquels ont promis, tant en leur nom qu'au nom de la commune, de porter en leur église dudit Bauduen icelles saintes reliques, ayant à cet effet été enchâssées par ledit sieur grand vicaire dans une châsse, ou reliquaire d'argent, préalablement bénite par ledit seigneur révérendissime évêque, faite en forme de bras*» (9).

La procession se mit en marche : en tête des jeunes gens habillés en mousquetaires, puis la fanfare alternant avec les chœurs de la maîtrise qui chantaient l'hymne *Iste Confessor* des confesseurs pontifes ; la foule venue de tous les environs suivait ainsi que le clergé, les deux confréries des Pénitents et les autres congrégations vençoises, les chanoines en grande tenue, où l'on trouvait : messires Jacques Baicillon, grand vicaire de Mgr du Vair, Jean Baptiste Barcillon, archidiacre, Claude Isnard, Scipion Blacas, Raphaël Olive. On se sépara à la chapelle Sainte-Croix et les Bauduinois continuèrent leur route jusqu'à Grasse où l'évêque Mgr Scipion de Villeneuve (10) les attendait avec tout son clergé sur le perron de la cathédrale ; on y trouvait les membres du Chapitre de Grasse : messires Aillaud prévôt, Matty sacristain, Bernardy capiscol, Emery, Raybaud, Isnard, Cavalier, le théologal Fighiera, l'archidiacre Lombard ; puis les bénéficiers : Rabuis, Mouton, Ricord, Bondet, Baudrun, Damnas, Arnulph, Colomb, Hugues, Guirard et Pons ; enfin le sous-diacre Delande et les autres clercs grassois (11). On célébra comme à Vence et on vénéra la sainte relique.

Il paraît qu'au sortir de Seillans, le 12 septembre, la pluie se mit à tomber à torrents, mais sur la voie que parcourait la procession il ne tomba pas une goutte d'eau ; le sire de Blacas, noble et vaillant seigneur d'Aups, s'écria : "Telles sont les influences des astres du paradis sur les mortels qui les honorent avec confiance". A Aups, raconte le narrateur, Saint-Lambert opéra des prodiges tels que, l'ayant appris, Jacques Barcillon, grand vicaire de Mgr du Vair, plein de reconnaissance et d'enthousiasme, fit façonner pour le saint patron de Vence une châsse magnifique qu'il commanda à Thomas Merlin, orfèvre du roi. Il rédigea en même temps une "*Vie de Saint-Lambert*" et il attendit pour la solennité de la translation des reliques dans le nouveau buste, la prise de possession solennelle du siège de Vence par Mgr Godeau (12), le 7 décembre 1653"

L'abbé Aubanel du clergé de Grasse, procureur fondé de Mgr Godeau, prit possession du siège au nom de l'évêque qui demanda à Jacques Barcillon, par décret épiscopal du 7 janvier 1654, d'administrer le diocèse de Vence jusqu'à sa prise de possession effective le 26 mai, qui était cette année-là une triple fête : la Pentecôte, la Saint-Lambert et le Ve centenaire de la mort du saint évêque.

Ce jour-là, Mgr Godeau revêtu de son surplis, de son camail et de son étole, bénit la nouvelle châsse. Il était assisté de MM. Guérin, Prévôt, Gaspard de Villeneuve chanoine sacristain, Gaspard Barcillon archidiacre, Jacques le donateur grand vicaire, Raphaël Olive théologal, Barthélémy de Cormis, Honoré Niel, Scipion Blacas, Laurent Blacas chanoines, Louis du Port capiscol, Antoine Rue et Emmanuel Arnoulx curés, Jean Raynaud, Philippe Mars, Claude Castelly, Honoré André, Barthélémy Malamaire, Pierre Calvy bienfaiteurs, Pierre Falconi vicaire de La Gaude, Arnould Sauvan vicaire de Villeneuve, Autran Caïron, Jean de Guigues prêtres, Baptiste de Guigues notaire et greffier du Chapitre, avec les consuls Théodore Mallet et Pierre Auzias.

La procession qui eut lieu ensuite rappelait celle de 1634. Chacun admirait cette belle châsse toute en vermeil, véritable chef-d'œuvre, dont Jacques Barcillon en fit la description en quatre strophes versifiées à sa façon, dont voici la 2e :

*"Sur le pied demi-corps repose,
Orné de mitre et de pluvial
Dont l'agrafe est un pectoral
De pierreries fait en rose,
Et les offres aux deux côtés
Nous découvre des vérités,
Ou soit dix pièces de l'histoire
De cet adorable prélat,
Qui sont plus dignes de mémoire
Et qui ont donné plus d'éclat".*

Effectivement les dix versets en latin concernant l'histoire de Saint-Lambert (qui sont onze en réalité) étaient les suivants, traduits ici :

*Il est né par césarienne après la mort de sa mère.
Tout enfant il fut revêtu de l'habit de Lérins.
Lambert fut le pasteur bienfaisant des Vençois.
Trots fois l'eau devint un vin pur tandis qu'il la bénissait trots fois.
Cette Niçoise illustre et aveugle retrouva la lumière.
Les pontifes décédés sont présents et leurs membres sont dans le sépulcre.
Le démon est chassé soudain du corps du possédé.
Par ses prières un sourd fut guéri et par son toucher une aveugle.
Le muet se met à parler tandis que le paralytique se met à marcher.
Un parfum bienfaisant s'exhale du corps du saint.
Les maladies sont guéries près du tombeau
chez les malades qui viennent s'y reconforter.*

Le bon chanoine Barcillon s'ingénia à développer ces onze versets en strophes poétiques (13) de valeur fort relative, et il traduisit de la façon suivante l'antique antienne du saint :

*"Saint Lambert, comme un astre éclatant de splendeur,
En Saïncteté de moeurs, dans la loy du Sauveur,
Chaste, pur comme un lys, parcourut sa carrière
Respandant comme un baume une céleste odeur.
Priez, Ô Saint Lambert, Jésus, dans nos faiblesses
Afin que nous soyons dignes de ses promesses".*

On lisait sur le tombeau de Saint-Lambert l'épithaphe suivante datée de 1154, traduite ici du latin :

Que celui qui l'ignore sache qu'ici reposé un évoque du nom de Lambert, illustre par sa très grande bonté. Pendant quarante ans il administra ce siège, les événements flatteurs ne l'ont pas séduit ni les malheurs découragé.

Ne tiens pas compte des péchés de cet illustre personnage, ô Fontaine de Miséricorde ; que luise pour lui la lumière de l'éternel repos".

Mgr Godeau a chanté Saint-Lambert. Il écrivit plusieurs fois sa vie dans *son Histoire de l'Eglise*, dans ses fastes et dans une ode de 360 vers en strophes de dix (14).

Le chanoine Barcillon fut le confident de Mgr Godeau, la cathédrale de Vence lui doit la chapelle des Saintes Reliques dont il fit son tombeau de famille ; il créa aussi un bénéfice ecclésiastique "à perpétuité" qui fut supprimé en 1790 par la Constitution civile du clergé. Après avoir laissé la prébende d'archidiacre à son jeune frère Claude depuis l'an 1660, il mourut le 16 avril 1664.

Les années passèrent et Vence ne cessa jamais de solenniser les fêtes des deux saints protecteurs et de conduire tous les ans en procession leurs reliques contenues dans les fameux bustes.

Arriva alors la tourmente révolutionnaire : l'évêque Pisani fut contraint de quitter Vence, suivi du clergé réfractaire. Les fanatiques anticléricaux prirent d'autant plus d'assurance qu'ils accédèrent bien vite au pouvoir, tel le chirurgien Courmette qui en 1790 avait menacé Mgr Pisani avec son fusil de chasse et qui devint, le 20 novembre 1791 officier municipal de Vence, ou comme le citoyen Chabert, le violent président du club patriotique, et quelques autres révolutionnaires, membres de la municipalité élue en 1791.

Le décret du 22 décembre 1791 ordonnant de diriger vers la Monnaie l'argenterie des églises et de ne garder que le strict nécessaire pour le service paroissial, inquiéta fortement le clergé qui desservait alors l'Eglise de Vence. Fort astucieux, les responsables ecclésiastiques, sachant qu'ils ne pouvaient pas cacher les bustes trop connus des saints patrons et qu'on allait sûrement les réquisitionner pour les expédier à la fonte, recueillirent les reliques clandestinement, avant qu'il ne fut trop tard ; ils les déposèrent hâtivement dans une grande caissette argentée qu'ils dissimulèrent de leur mieux. Bien leur eh prit, car Courmette ne tarda pas à rassembler, dès le début 1792, dans des caisses, pour les expédier à Grasse et de là à Marseille, les vases sacrés de la cathédrale et des chapelles, les reliquaires en métal et les deux bustes des saints patrons qu'il ne réussit à faire entrer "qu'en les martelant à coups de pied", selon les termes du greffier dans le rapport officiel.

Ainsi finirent tristement, 336 ans après avoir été confectionnés, les bustes de Saint-Lambert et de Saint-Véran, offerts l'un par le digne chanoine Malamaire et l'autre par le charitable évêque Raphaël II Monso.

Quant à Courmette, il contracta dès juillet 1794 le typhus dont l'épidémie commençait à sévir à Vence et dans les environs. Il mourut dans d'atroces souffrances en quelques jours : *"Son corps, dit la chronique, se décomposa presque aussitôt après son dernier soupir, il répandit une telle odeur que personne n'osait l'approcher, on le glissa dans un sac et on eût beaucoup de peine à trouver des porteurs, même en payant, pour le conduire au cimetière, d'autant plus qu'une pluie torrentielle se déclencha au moment où le convoi s'ébranlait"*. Faut-il ajouter que la majorité des Vençois vit dans cette fin tragique et peu honorable une punition du ciel ?

Mais en 1793. la persécution religieuse s'accroît, même contre les prêtres assermentés ; ceux qui alors régissaient la paroisse de Vence pensèrent qu'il était urgent de placer les reliques en lieu sûr et auparavant de les déposer dans un coffre solide, à l'épreuve du temps et des dangers que l'on pressentait. Il fallait les cacher de toute urgence. En octobre et novembre 1793 s'était amorcé le mouvement de déchristianisation, le 6 novembre on avait décrété que les municipalités pouvaient renoncer au culte catholique et l'on institua la fête de la déesse Raison. Le 2 décembre, Chabert, président de la Société populaire, organisa à Vence un fracassant banquet républicain : *"On apporta les statues du Calvaire et tous les instruments restants du fanatisme pour les expédier à la Monnaie..."* ! Selon les termes du rapport inscrit dans le registre de la société.

Le prêtre assermenté, Pierre Abou, conscient du danger, s'empressa le 10 décembre, aidé par le prêtre Paul Pons et par un certain Pierre Geoffroy, de réunir les reliques dans un solide coffre en bois doré qu'ils cachèrent dans une niche de la chapelle du Sacré-cœur, ils la firent murer et fermer par une grille de 260 kg., un grand tableau fut fixé devant la grille pour dissimuler le tout et égarer les soupçons en cas de profanation de la cathédrale vouée au culte de la Raison et bientôt aux excentricités de la théophilanthropie. La pesante grille protège aujourd'hui le coffre-fort de la sacristie.

Le temps de la Révolution passa sans que l'on ressorte les vénérables reliques dont on avait gardé quelques fragments. Lorsque l'abbé Antoine Blanc fut nommé curé de Vence en 1819, il restaura les célébrations solennelles pour la fête des saints patrons Véran et Lambert et entreprit, en 1824, de commander un buste nouveau pour y placer la partie des reliques de Saint-Véran qui n'avaient pas été cachées dans le coffre scellé de la chapelle du Sacré-cœur. Décédé à Vence le 28 janvier 1825, l'abbé Blanc n'eut pas la satisfaction de réaliser son dessein.

Dès son entrée en fonction, le nouveau curé, le chanoine Pierre Blacas, ancien vicaire général clandestin de Mgr Pisani pendant la révolution, eut le privilège de recevoir le buste de Saint-Véran qu'avait commandé son prédécesseur à l'orfèvre parisien Choiselet Gallien, place Saint-Sulpice. Le 10 août 1825 l'orfèvre prévenait le chanoine Blacas que son oeuvre étant terminée, il venait de la "mettre au roulage", c'est-à-dire de l'expédier à Vence, et le 21 octobre il accusait réception de la somme de 962 F que Blacas lui avait fait parvenir pour solder la facture. Choiselet ajoutait dans sa lettre :

"Ce buste de grandeur naturelle est en cuivre solidement argenté et ciselé. La croix pectorale est en cuivre doré et le reliquaire en argent doré ; le prix est au plus juste de 940 F, y compris le socle en bois noirci sur lequel il est posé et qui est orné de palmes, du chiffre de Saint-Véran et de rosaces en cuivre argenté ; la caisse et l'emballage : 22 F ; ensemble 962 F. J'aurais bien voulu établir un prix plus modéré, mais comme il a fallu faire les modèles exprès, il ne m'a pas été possible d'y mettre plus d'économie. J'ai confiance, monsieur, que vous serez content de l'expression de la figure et de tout le travail en général" (15).

Plus de la moitié de la dette fut payée par l'ancien et dernier évêque de Vence, Mgr Pisani, qui était alors évêque de Namur ; sollicité par Blacas, il fit verser par Me Brémond, son notaire à Aix en Provence, la somme de 500 F (16), la Fabrique de la paroisse versa 150 F, la chapelle du Rosaire 56 F, celle du Coeur de Jésus 48 F 651 une quête et une vente de quelques dorures produisirent 117 F 50" le séminaire avança 89 F 85.

Sur le dos du socle, Blacas fit graver une inscription latine dont voici la traduction :

"Cette reproduction du divin Véran, notre évêque et notre très glorieux patron, est due surtout à la très généreuse munificence du révérendissime et très aimé Charles François Joseph, baron Pisani de la Gaude, dernier évêque de Vence, aujourd'hui évêque de Namur, mais aussi à la piété du clergé et du peuple de Vence. En l'an du Seigneur 1825" (17).

Le 9 septembre, veille de la Saint-Véran, le chanoine Blacas plaça les reliques dans le nouveau reliquaire :

"Nous Pierre Blacas, chanoine honoraire de Fréjus, délégué de Mgr de Hichery évêque de Fréjus, et curé de cette paroisse de Vence, assisté de MM. Jezan Pierre Chaix et Jean Baptiste Giraud, prêtres, vicaires de ladite paroisse, témoins soussignés, avec la permission de Mgr l'évêque de Fréjus qu'il nous a accordée par la lettre que M. Martel, chanoine secrétaire général de l'évêché, nous a écrite en date du 29 du mois d'août dernier, avons procédé au placement de la relique de Saint-Véran dans le reliquaire du nouveau buste dudit saint, ainsi qu'il suit : Etant dans l'appartement de l'ancien évêché, qui est à notre usage, nous avons tiré du reliquaire de l'ancien buste une partie des os de la mâchoire inférieure consistant en quelques fragments et en une dent partagée en deux et nous l'avons placée dans ledit reliquaire qui est d'argent doré ; les reliques sont retenues par un petit carton fixé par un fil rouge en soie en forme de sautoir, et nous y avons apposé le cachet de Mgr de la Gaude, évêque à Namur, ancien et dernier évêque de Vence, en cire d'Espagne rouge..." (18).

Le lendemain 10 septembre, jour de la fête du saint, Pierre Blacas bénit solennellement le nouveau buste, en présence des vicaires : Jean Pierre Chaix, qui allait bientôt lui succéder à la tête de la paroisse, de Jean Baptiste Giraud et de toute la population :

"... Nous soussigné chanoine honoraire de Fréjus, curé de cette paroisse de Vence et chef de correspondance de l'arrondissement, avec la permission de Mgr l'évêque de Fréjus en date du 29 du mois d'août, avons procédé ainsi qu'il suit à la bénédiction du buste de Saint-Véran. Avant la première Messe, après avoir fait une introduction sur la cérémonie, avons chanté le psaume 131 "Memento Domine David" et ensuite fait les prières et observé les autres cérémonies contenues dans le rituel romain pour la bénédiction des statues des saints ; ensuite nous avons entonné l'antienne "Sacerdos et pontifex", dit les versets et répons "Ora pro nobis béate Vérone" et l'oraison propre du saint, et enfin nous avons référé ledit buste et baisé les reliques dudit Saint-Véran, ce qui a été suivi des hommages de MM. Jean Pierre Chaix et Jean Baptiste Giraud, vicaires de la paroisse, soussignés de plusieurs ecclésiastiques et d'une grande multitude de fidèles présents à la cérémonie" (19).

Tout le monde fut si satisfait du travail de l'orfèvre parisien que du consentement de tous, le chanoine Blacas commanda aussitôt un buste semblable pour Saint-Lambert.

Dès le 17 mars 1826, l'orfèvre Choiselet écrivait au chanoine Blacas :

"J'ai l'honneur de vous donner avis que je viens de remettre au roulage pour votre ville, une caisse à votre adresse : le buste de l'évêque de Saint-Lambert dont vous m'aviez donné la commande au mois d'octobre dernier. J'ai tâché de saisir autant que possible le caractère que vous m'aviez signalé et je désire d'avoir rempli vos intentions".

Le nouveau buste était aussi satisfaisant que celui de Saint-Véran. Le 23 mai, le chanoine Blacas y plaça les reliques de Saint-Lambert, il opéra de la même manière qu'il l'avait fait pour Saint-Véran l'année précédente :

"... Etant dans l'appartement de l'ancien évêché qui est à notre usage, nous avons retiré du reliquaire de l'ancien buste partie d'une vertèbre que nous avons placée dans ledit reliquaire qui est d'argent doré ; les reliques sont retenues par un petit carton contre lequel nous avons collé du papier et par-dessus tout deux galons d'argent faux en forme de croix, cachetés aux deux extrémités avec de la cire d'Espagne rouge sur laquelle nous avons appliqué le cachet de feu Mgr de la Gaude, dernier des évêques de Vence..." (20).

Le 26 mai, jour de la fête du saint, le chanoine Blacas bénit solennellement le nouveau buste, comme il l'avait fait pour Saint-Véran (21). A cette date, Mgr Pisani était décédé (22), mais sa générosité avait eu le temps de se manifester, il avait donné ordre à Me Brémond de verser 500 F pour sa contribution à la dépense des 985 F, prix du buste. Blacas s'ingénia à trouver le complément de la somme et fit placer au dos du reliquaire une inscription identique, à la différence du nom, à celle du buste de Saint-Véran.

En 1833" le curé Chaix, successeur de Blacas, fit aménager dans le mur de chaque côté du chœur deux niches pour y loger les nouveaux bustes, qui aujourd'hui ne reposent plus sur leurs socles d'origine, mais sur des contenants à vitres rendant visibles les restes des corps des deux patrons de la cité. Ces nouveaux socles furent achetés par M. le chanoine Baude, archiprêtre de Vence de 1913 à 1919" à M. Fougeret à Nice pour la somme de 380 F.

Les années passèrent et personne ne parla plus du reste des reliques contenues dans le coffre caché en 1793 par l'abbé Abou. Cependant Mgr Chapon, ayant effectué plusieurs visites pastorales à Vence dans les premières années de son épiscopat (23). se posa la question de savoir quel avait été le sort des fameuses reliques au cours des vicissitudes du XIXe siècle, d'autant que l'histoire de Vence l'avait mis au courant des entreprises de Mgr Monso et du tragique destin des bustes d'argent en 1792. Il écrivait à la date du 27 mars 1914 dans la Lettre pastorale annonçant les fêtes du recouvrement des reliques de Saint-Véran et Saint-Lambert :

"... Jusqu'à ces derniers temps, la vieille cathédrale ne possédait de ces pieuses reliques que des débris très incomplets. Au cours de mes premières visites pastorales, j'en fus péniblement impressionné et j'en restai d'autant plus préoccupé que rien, ni dans l'histoire de l'Eglise de Vence, ni dans les traditions orales, n'expliquait cette disparition. L'hypothèse la plus probable était que, sous la menace de la persécution ou de l'invasion, des mains pieuses et prévoyantes avaient caché ce trésor sacré pour le soustraire au péril de la profanation. Les souvenirs, recueillis et conservés par quelques vieillards, quoique un peu vagues et imprécis, semblaient d'ailleurs confirmer cette hypothèse. Aussi, quand Je nommai M. l'abbé Bouchard archiprêtre de la cathédrale de Vence, je le chargeai de faire les recherches nécessaires ; il s'y préparait quand la maladie à laquelle il a récemment succombé vint briser son activité. Son successeur, Ä. l'abbé Baude, se rendit avec élan à mes désirs et, grâce à son intelligente activité, les fouilles entreprises et dirigées par lui ne tardèrent pas à nous découvrir à l'abri d'une épaisse muraille, les sarcophages contenant les ossements de Saint-Véran et de Saint-Lambert. Les deux squelettes, y compris les têtes, s'y trouvaient intacts et admirablement conservés. Des procès verbaux précis, détaillés, portant la signature de nos prédécesseurs ou de leurs vicaires généraux, attestaient l'authenticité de ces saintes reliques. Peu d'églises possèdent de leur patron des reliques plus insignes et d'une authenticité plus incontestable" (24).

On savait que l'abbé Jean Pierre Chaix, qui fut curé de Vence de 1827 à 1852, avait offert, le 21 décembre 1841, au marquis de Panis, à son fils et à sa belle-fille, un reliquaire contenant des reliques de Saint-Véran et de Saint-Lambert, en remerciement de leur don d'un voile en drap d'or pour les saluts du Saint Sacrement, et l'abbé Charles Joseph Maurel, qui avait succédé à l'abbé Chaix et qui fut curé de Vence de 1852 à 1865, n'avait-il pas, en 1858, fait enlever la grille de 260 kg qui fermait le placard pour la disposer à la sacristie, où elle se trouve toujours ? Il est étonnant sinon invraisemblable que ni l'un ni l'autre n'aient sorti le coffre contenant les reliques cachées pour les exposer à la vénération des fidèles, et que l'abbé Bruny ait passé 35 ans à la direction de la paroisse sans y avoir pensé ! Or les uns et les autres auraient pu lire la note portée par les prêtres de 1793 sur le manuscrit de la Vie de Saint-Lambert déposé dans les archives paroissiales. De ce manuscrit, le curé Chaix, successeur du chanoine Blacas en février 1827, avait laissé une copie tirée du parchemin de 115*1 (26). Il est étonnant aussi que personne n'ait pris en considération la mention que les prêtres en question avaient écrite sur le registre de catholicité de 1814, ils avaient laissé ainsi trace de leur dépôt à la date du 10 décembre 1793 : il s'agissait de Pierre Abou, constitutionnel dont nous avons parlé précédemment, de Paul Pons, prêtre, et du sieur Pierre Geoffroy.

Le curé Baude ayant feuilleté les archives paroissiales et lu la note en question, n'eut aucune peine à retrouver les restes mortels des deux saints patrons de Vence. La note, rédigée en latin par Pierre Abou, était la suivante traduite ici :

"Je fais serment et j'atteste que pour la plus grande gloire de Dieu tout puissant, le 10 décembre 1793, j'ai extrait les reliques des saints Véran et Lambert d'une caisse argentée et je les ai placées avec respect dans un coffre en bois doré, étant présents le prêtre Paul Pons et le sieur Pierre Geoffroy. En foi de quoi nous avons signé de nos mains : Paul Pons prêtre, Pierre Geoffroy, Pierre Abou prêtre et recteur de cette église".

Le chanoine Baude convoqua le 7 juin 1913 M. Bougearel, maire de Vence, les deux vicaires : les abbés Xavier Giraud et Marcel Cargalico (27). Devant eux, il fit ouvrir le placard de la chapelle du Sacré-cœur, il en retira d'abord le coffret en bois doré contenant les fameuses reliques, puis deux petites caissettes enfermant celles de différents saints, soustraites sûrement de divers reliquaires ayant qu'ils ne fussent réquisitionnés et envoyés à la fonte en 1791-92, et enfin deux bustes fort anciens, l'un en bois argenté et mitre représentant Saint-Lambert, et l'autre en bois doré, sans mitre, représentant Saint-Véran, qui demeurent toujours dans le trésor des objets sacrés de la cathédrale de Vence.

Trois jours après, le 10 juin, Mgr Chapon vint constater avec joie et pleine satisfaction la précieuse découverte et en faire une reconnaissance officielle. Il écrivait :

"... Nous avons pu le constater nous-même, quand nous visitâmes pour la dernière fois, au mois de juin dernier, l'église et la paroisse de Vence, et ce fut pour nous une consolation d'unir nos actions de grâces et nos prières à celles de la foule accourue à cette nouvelle pour vénérer le trésor rendu à son culte".

Le 4 septembre, l'évêque délégua le vicaire général, chanoine Chanvillard, pour en dresser l'inventaire détaillé : 6 sachets contenaient les reliques de Saint-Véran, à savoir : le crâne, deux fémurs, deux tibias, deux radius, un cubitus, vingt-deux vertèbres ; 5 sachets contenaient celles de Saint-Lambert : le crâne, vingt côtes, deux radius, un cubitus, les os d'un pied, deux omoplates, un sacrum, deux rotules, neuf vertèbres.

Il était normal que de grandes solennités soient organisées pour célébrer cette importante découverte. Mgr Chapon et le chanoine Baude organisèrent pour les 15 et 16 avril 1914 des cérémonies solennelles pour célébrer "l'invention" des reliques des saints patrons de Vence. La foule qui se rassembla ces jours-là réunit non seulement tous les Vençois, mais les pèlerins de très nombreux villages et villes provençales. Mgr Chapon avait à ses côtés, en l'absence du cardinal de Cabrières évêque. De Montpellier, empêché : MMgrs Bonnefoy archevêque d'Aix, Belmont évêque de Clermont, Daffra évêque de Vintimille, Beguinot évêque de Nîmes, Guillibert évêque de Fréjus qui fit le panégyrique des saints, Fabre évêque de Marseille, Castellan évêque de Digne, Escoffier évêque de Metropolis ; Don Marie Patrice Léron abbé de Lérins, et le Père Thellier de Poncheville qui prononça un magistral sermon à la grand-messe célébrée par l'archevêque d'Aix (28).

Les festivités qui durèrent deux jours, avec procession solennelle des reliques dans les rues de la ville, eurent un énorme retentissement ; toute la presse en publia d'élogieux comptes rendus et le souvenir en demeura d'autant plus vivace dans les mémoires que quelques mois après, la grande guerre, hélas, à peine déclarée, donnait à tous les paroissiens l'occasion d'invoquer la protection tutélaire des deux illustres saints patrons dont on venait de retrouver les restes mortels.

NOTES

- (1) Raphaël II Monso était chanoine de Saint-Augustin, confesseur du roi de Sicile et de Jérusalem. Vers 1466 il donna un logement à 30 hommes de Saint-Laurent du Var, à charge pour eux de passer les voyageurs d'une rive à l'autre gratuitement. Il décéda le 9 octobre 1491
- (2) Aymar de Montemajor était moine de Lérins dont il devint abbé. Promu à Vence en 1441, il y décéda en 1463
- (3) Archives départementales des Alpes-Maritimes, G 1305.
- (4) Antoine Guiramand fut évêque de Digne de 1479 à sa mort en 1513- H y fit construire la cathédrale Saint-Jérôme.
- (5) Cf. Tisserand Histoire de Vence, p. 80, 81.
- (6) Archives départementales des Alpes-Maritimes G 1305.
- (7) Louis Dony d'Attachy, né à Paris le 10 janvier 1598, fut nommé évêque de Riez le 5 octobre 1628. Il fut sacré à Paris le 7 avril 1630 chez les Oratoriens, par Jean François de Gondi, archevêque de Paris, assisté de Jean de Plantavit de la Pause, évêque de Lodève, et de Barthélémy de Donadieu, évêque de Comminges. Il fut transféré à Autun en mai 1652. Il mourut à Dijon le 1er juillet 1664.
- (8) Pierre du Vair était né à Paris en 1561. Il fut nommé évêque de Vence le 17 mai 1601 et prit possession le 15 avril 1602. Il s'efforça de récupérer les droits aliénés sur Vence (Archives départementales des Alpes-Maritimes, G 1352), le Broc (G 1426), et Bezaudun (G 1398). Il refusa l'évêché de Marseille. En 1603 il publia les constitutions sur la réforme du clergé. Il mourut le 28 juin 1638 à Vence.
- (9) Archives historiques du diocèse de Nice, Z, n° 4, p. 62 sv. Procès verbal de la translation à Bauduen d'une relique insigne de Saint-Lambert, évêque de Vence, et qui eut lieu le 10 septembre 1634.
- (10) Scipion de Villeneuve était né à Saint-Paul de Vence en 1601. Promu évêque de Grasse le 12 juin 1632, il fut sacré le 8 mai 1633 en la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix en Provence, par Mgr Louis de Bretel, archevêque d'Aix, assisté de Louis du Chainé, évêque de Senez, et de Modeste de Villeneuve, évêque d'Apt. Il réunit plusieurs synodes, publia les règlements pour le clergé, fit installer un orgue à la cathédrale, autorisa l'installation à Grasse des religieuses de la Visitation. Il mourut à Grasse le 3 mai 1636, à 35 ans. Il fut inhumé devant le maître-autel de la cathédrale.
- (11) Archives départementales des Alpes-Maritimes, G 374.
- (12) Antoine Godeau, premier fauteuil de l'Académie française, écrivain, poète et orateur, naquit à Dreux le 24 septembre 1605. Promu évêque de Grasse le 21 juin 1636, il fut sacré à Paris le 14 décembre 1636 à Saint-Magloire, par Mgr Léonor d'Etampes, évêque de Chartres, assisté de Etienne de Puget, évêque titulaire de Dardanie, et de Bernard Despruets, évêque de Saint-Papoul. Il fut évêque de Grasse et Vence uni de 1639 à 1653, puis de Vence seul le 10 novembre 1653. Il mourut à Vence le 17 avril 1672.

(13) Par exemple, le 4^e verset sur l'eau changée en vin :

"Sur le soir du grand Vendredi,
Estant à jeun depuis Jeudi,
Ne voulut, pour plus grand mérite,
Qu'un verre d'eau qui à l'instant
En vin fut changé excellent
Quand par trois fois il l'eut bénite"

(14) Voici une strophe rappelant l'eau changée en vin le Vendredi Saint :

"En ce jour heureux et funeste,
Où le Roi qui juge les rois,
Par son cruel trépas, sur l'autel de la croix.
Apaïsa son Père céleste,
Lambert veut pour son aliment
Du pain et de l'eau seulement,
Alors que le soleil se couche.
Mais, ô pouvoir du bras divin !
Sitôt qu'il mit l'eau dans sa bouche,
De nature elle change et prend le goût du vin"
Cf. Poésies chrétiennes d'Antoine Godeau, Paris, 1660, t. II, p. 157,
hymne 10.

(15) Archives historiques du diocèse de Nice, Z, n°4 p 12; sv (Cf., Daurelle : "*Vence et ses monuments*", p. 80).

L'orfèvre Choiselet donna aussi des conseils pour l'entretien du , métal: "*Quand l'argente, écrivait-il, sera gâtée par le mauvais air, ce qu'il ne nous est pas possible d'éviter, vous pourrez la faire nettoyer avec du blanc d'Espagne bien délayé dans de l'eau ; on se servira d'une brosse douce et de linge usé, ensuite on prendra une croûte de pain avec un peu de mie après, que l'on passera sur la ciselure et sur les chairs, ce qui enlèvera tout le noir que le blanc d'Espagne aura laissé*".

(16) Me Brémond était le grand-père de l'académicien Henri Brémond (1865-1933).

(17) Voici le texte latin :

Hanc imaginem divo Verano, episcopo et patrono nostro gloriosissimo, reverendissimi et amantissimi Caroli Francisai Josephi, barons de Pisani de la Gaude, Vinciensis episcopi ultimi, Namurcensts hodie episcopi, zelus munificentissimus imprimis posuit, necnon cleri, populi que Vinciensis pietas. Anno Domini MDCCCXXV.

(18) Archives historiques du diocèse de Nice, Z, registre 4, p. 14.

(19) Id., p. 15.

(20) Id., p. 26. .

(21) Id., p. 27. V

(22) Mgr Pisani était décédé à Namur le 23 février 1826" à l'âge de 83 ans.

(23) Henri Chapon naquit à Saint-Brieuc le 14 mars 1845. H fit ses études au Grand Séminaire d'Orléans et se lia d'amitié avec Mgr Dupanloup. Ordonné prêtre en 1869i il fut vicaire à Sandillon, puis à Saint-Paterne d'Orléans et enfin à la cathédrale. Mgr Laroche, évêque de Nantes, le nomma vicaire général de ce diocèse. Le 25 juin 1896, il fut élu évêque de Nice. Il fut sacré à Orléans le 29 septembre suivant, par Mgr Stanislas Touchet, évêque d'Orléans, assisté de Mgr Laborde de Blois et Mgr Oury de Dijon.

Il fut mêlé de très près aux événements du début du siècle et en particulier à l'affaire des congrégations. Il défendit avec acharnement le droit et la liberté religieuse. Convaincu et actif pour l'union sacrée durant la première guerre mondiale, il prit la paternité d'articles de presse rédigés par Laberthonière, mais qu'il publia sous son nom, comme il le fit dans la Revue des deux mondes le 1er octobre 1920 pour l'article retentissant : L'Eglise de France et la loi de 1905. Il fut, peut-on dire, le père des "Associations diocésaines" par un texte rédigé en 1920 et soumis à M. Briand. Les "Diocésaines" furent "légalisées" en 1924, l'année de sa mort.

(24) Nouvelles religieuses du diocèse de Nice, année 1914, p. 232.

(25) Joseph Bouchard était né à La Celle, dans le Var, en 1842. Il mourut à Solliès Pont.

(26) Archives historiques du diocèse de Nice, Z, n° 4, p. 82 sv. (texte latin).

(27) Xavier Giraud était né à La Colle en 1868. Il fut vicaire à Cagnes en 1908, puis à Vence de 1913 à 1918. Il fut ensuite missionnaire diocésain de 1919 à 1925 ; curé du Bar en 1925 ; chanoine titulaire et aumônier à l'Institution Saint-Joseph à Nice en 1932. Il mourut le 28 août 1938. Marcel Carganico était né à Chalon-sur-Saône en 1880. Il fut nommé vicaire à Vence en 1911 et fut mobilisé en 1914.

(28) La Semaine religieuse du diocèse publia de nombreux articles sur cet événement et sur les festivités auxquelles il donna lieu. On trouve ces articles dans le volume concernant l'année 1914, p. 232 sv.

DRAP DE 1861 A 1939

Par Sébastien PRAT

**Résumé d'une maîtrise d'histoire préparée à la Faculté des Lettres
de Nice sous la direction de H. Schor.**

DRAP DE 1861 A 1939

L'étude de Drap de 1861 à 1939 que nous avons entreprise se situe dans la période comprise entre deux événements historiques susceptibles de provoquer une coupure dans la vie communale :

- Le 24 mars 1860, Victor Emmanuel II signe le traité de Turin, par lequel il renonce à tous ses droits et titres sur certains territoires, dont le Comté de Nice.

Drap devient, alors une commune de l'Empire Français.

- L'entrée en guerre de la France en 1939, dans un climat troublé par l'agitation politique généralisée, et la récession économique.

Cette année permet d'établir un bilan de la vie communale, avant les bouleversements que le conflit armé provoque. Nous dresserons un état de l'influence de facteurs économiques, humains, ou sociaux, en fonction de leur degré d'influence sur l'évolution de la commune.

Cet intervalle historique, l'un des plus riches en progrès, nous permettra de suivre d'éventuels développements en infrastructures techniques et en équipements modernes dans la commune, et le rôle que l'influence urbaine (et en particulier niçoise) risque de jouer dans certaines des mutations ou choix drapois. Car, en plus d'un accès terrestre direct, la Route Impériale de Turin, Drap partage avec Nice une particularité : en vertu d'un acte de dédition de 1073 à l'Evêché de Nice, les évêques de cette ville portent le titre de Comte de Drap.

Afin de mieux percevoir les évolutions de cette commune, nous entamons une brève présentation de Drap en 1861, dont les données (parfois simplifiées) sont empruntées à J. Roux extrait de sa Statistique Générale des Alpes-Maritimes de 1862.

La commune de Drap appartient au Canton de Contes, situé dans l'arrondissement de Nice. Le chef lieu du canton, Contes, est au nord de la commune à une distance de 8 kilomètres de Drap, et le chef lieu du Département et de l'arrondissement, Nice, est à 9 kilomètres.

La superficie de la commune de Drap est de 551 hectares et la valeur de son terroir est estimée à 999 769 francs.

On recense 900 habitants dont les deux tiers travaillent dans le secteur agricole (huile, vin, chanvre, coton, fruits, céréales).

Un personnage célèbre est né à Drap. Il s'agit de J.D. Blanchi, qui fût député de la Convention Nationale, puis sous-préfet de Puget-Théniers.

I - LA POPULATION DRAPOISE

Nous avons donc pu établir les taux de natalité, mortalité et mariage de 1861 à 1936 (exceptés pour 1886 et 1891, la table de cette période ayant disparu). Il faut aussi rappeler qu'il n'y a pas eu de recensement en 1916, en raison du premier conflit mondial.

La répartition de la population

-REPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSES D'AGE

années	0-19 ans		20-59 ans		60 ans et plus	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
1881	270	40,6	281	42,2	114	17,2
1891	275	35,5	388	50,0	112	14,5
1901	238	34,0	352	50,2	111	15,8
1911	235	31,5	392	52,5	120	16,0
1921	245	33,2	316	42,8	177	24,0
1931	396	33,5	628	53,0	159	13,5
1936	319	30,6	546	52,4	177	17,0

En 1881, les moins de 19 ans représentent 40,6 % de la population totale de la commune, ce qui, par son importance, dénote une démographie vigoureuse et jeune. Le taux de natalité confirme cette tendance, par son chiffre : 31,5 pour 1000.

En 1936, cette même tranche d'âge représente 30,6 % de la population drapoise, soit une baisse de 10 % en 55 ans. La commune connaît dès lors un lent vieillissement de sa population, en particulier dû à l'arrivée d'immigrés adultes qui gonflent de 10 % la classe d'âge des 20-59 ans. A partir de 1891, elle devient majoritaire en franchissant les 50 % (contre 42,2 % en 1881) et ce jusqu'en 1936 (52,4 %), avec comme seule exception 1921 en raison de l'impact démographique du conflit mondial de 1914-18.

La durée du conflit (1914-1918) influe sur trois classes d'âge : les 20-30 ans, les 30-40 ans et plus faiblement les 40-50 ans. Drap compte 18 tués à la guerre. Ce long conflit se répercute aussi sur la catégorie des moins de 10 ans (104 en 1921 contre 119 en 1911).

Quant aux 60 ans et plus, leur nombre stagne, puisqu'il passe de 17,2 % en 1881 à 17 % en 1936, avec pour seule valeur culminante 24 % en 1921.

La répartition par sexe n'est pas respectée au sein de la population de la commune. La supériorité masculine s'affirme pour les plus de 60 ans (sauf en 1921). Cependant les records de longévité sont atteints par les femmes, 90 ans en 1881 et 92 en 1921.

Par contre pour les moins de 19 ans, le sexe féminin est majoritaire, excepté en 1921 et 1881.

La démographie drapoise, dans sa répartition, n'est sujette à aucun bouleversement sensible. Le seul phénomène conséquent se situe dans une progression élevée (+ 39 % de 1911 à 1936) de la population totale, pour cause d'immigration massive dans l'intervalle des deux guerres mondiales. Car la population française de la commune tend à diminuer.

1861 900 Français
1872 786 "

1901 591 Français
1911 602 "

1881 665 Français
1891 704 "

1921 620 Français
1931 705 "
1936 656 "

Les paramètres de la population

La natalité de la commune de Drap traduit, dans son évolution à la baisse, l'influence sur les mentalités du comportement urbain. Mais, il est intéressant de constater une chute spectaculaire de la mortalité (6,7 /oo en 1936 contre 32,2 /oo en 1861).

Nous pouvons imputer cette baisse de la mortalité aux progrès de la médecine et de l'hygiène, surtout à un suivi médical gratuit pour les gens modestes dans le canton dès 1889, et une politique sociale d'accompagnement.

La natalité suit le même mouvement à la baisse, et de 32,2 /oo en 1861, atteint 11,5 en 1936. D'ailleurs les années 1861 et 1881, s'illustrent par un accroissement naturel nul, puisque les taux de natalité et mortalité de ces deux périodes sont équivalents.

La mortalité des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans demeure élevée. Si l'on prend les années 1910 et 1939, nous obtenons un taux de mortalité infantile (c'est à dire pour les enfants de moins d'un an) de 250°/oo contre 185°/oo en 1925, et 166°/oo en 1895. Les taux drapois pour 1910 et 1925, représentent le double de la moyenne nationale (respectivement de 126 et 95). De plus, la mortalité est plus importante chez le sexe féminin, alors que la tendance nationale est inverse.

Les morts-nés sont une constance dans la démographie drapoise. On en dénombre 15 de 1871 à 1882, et 9 de 1893 à 1902. Dans la décennie 1903 à 1912, le nombre des morts-nés se réduit à 3, ce qui nous permet de dire que ce type de mortalité devient accidentel ou circonstanciel.

En 1921, au lendemain de la première guerre mondiale, afin de reconstituer une population durement décimée, des primes sont accordées aux mères françaises, résidant depuis plus de trois ans dans le département, à la naissance du troisième enfant (150 francs pour le troisième enfant, 200 pour le quatrième, 250 francs pour le cinquième). Mais cette mesure n'a pas de sérieuses répercussions sur les naissances, tout au plus évite-t-elle une chute sévère de la natalité.

II - UNE IMMIGRATION CONSTANTE ET FORTE

Le dénombrement de 1881 ne fait pas apparaître d'étranger, puisque aucune nationalité ne figure sur ce registre quinquennal. Par contre dès 1886, ce document opère une différenciation de nationalité, par la mention "étranger".

Nous pouvons, dès lors, en dénombrer 55 pour 700 Français, soit en proportion de 8 %. En 1891, leur nombre augmente légèrement, 71 étrangers, pour une population locale qui évolue peu (704 Français), soit une proportion de 9.1 %

L'équilibre entre les sexes est à peu près respecté, puisque l'on compte 38 hommes et 33 femmes; Ce sont surtout des familles complètes qui immigreront.

Il s'agit d'une population principalement agricole à 40,5 % avec en plus 18,5 % de journaliers et domestiques. On note aussi la présence de 28 % d'artisans et de 12,5 % de commerçants.

Le motif d'immigration s'avère être, pour la plupart d'entre eux, d'ordre économique.

Origine des immigrants

Dès le début du vingtième siècle, l'effectif des étrangers sur le territoire de la commune augmente sensiblement. La précision des dénombrements nous permet, alors, de mieux cerner les différents contingents d'étrangers par nationalité.

EFFECTIF DES ETRANGERS

années	nombre étrangers	nombre Italiens	hommes Italiens	femmes Italiens	% Italiens sur total étrangers	% Italiens sur pop tot
1901	110	108	70	38	98,1	15,7
1906	109	109	59	50	100,0	15,4
1911	145	144	78	66	99,3	19,4
1921	118	114	54	60	96,6	15,4
1926	624	590	349	241	94,5	44,4
1931	478	437	240	197	91,4	36,9
1936	386	374	209	165	96,9	35,9

Ce tableau met en évidence l'écrasante majorité du contingent italien (100 % des immigrants en 1906).

La surmasculinité de cette immigration, et l'étude ultérieure des professions démontrent qu'il s'agit avant tout d'un mouvement lié à l'économie. La prospérité de la Côte d'Azur les attire, leur venue étant d'ailleurs souhaitée, car l'on manque de bras (surtout à bon marché).

Pour illustrer ce flux, nous avons choisi de retranscrire les propos du maire, lors de la délibération municipale de 27 juin 1925. à l'occasion de l'attribution d'une somme de 400 francs au secrétaire de Mairie : *"Cet employé, vu l'influence des étrangers dans la commune est forcé de rester à la disposition du public toute la journée"*. L'ampleur de ce phénomène débute véritablement à ce moment là.

En 1921, la population immigrée représente 16 % de l'effectif humain drapois. Ce chiffre passe à 47 % pour l'année 1926, soit près d'un étranger pour un Français. En 1936, les étrangers constituent encore 37 % des habitants de Drap.

Outre le fort contingent d'Italiens dont nous avons évoqué certains aspects, Drap possède un échantillonnage de nationalités, assez diversifié (Grecs, Russes, Belges, Espagnols, Portugais, Arméniens, Serbes, Américains, Suisses, Autrichiens, Tchécoslovaques), mais restreint en effectif.

Aspects de l'immigration

Les deux tiers des Italiens ont toujours occupé des emplois subalternes, ouvriers, journaliers ou domestiques. Les dénombrements de 1931 et 1936 donnent l'impression que ces travailleurs ont évolué professionnellement vers des activités indépendantes, comme l'artisanat. En fait, lorsqu'un Italien est employé dans un atelier artisanal, les agents de recensement le dénombrent comme un artisan.

Toutefois, environ 15 % des Italiens sont réellement artisans, exerçant comme tels.

Car, les Italiens délaissent massivement le secteur agricole (30 % en 1901, 7,7 % en 1931).

La première raison réside dans l'abandon, par les agriculteurs français, de leur terre, en raison de la crise agricole de l'époque.

Les Italiens qui louent des terres, connaissent les mêmes difficultés d'exploitation que les Drapois d'origine. Aussi sont-ils contraints à leur tour d'abandonner une terre aux revenus incertains.

Certains s'intéressent au commerce ou apparaissent comme employés. De 6 % en 1901, ils sont 11,5 % en 1931, puis 14,5 % en 1936 à être commerçants. Dès 1921, avec 10 % d'entre eux sont employés. Ce nombre se stabilise autour de 7 % dès 1931"

L'évolution générale de la répartition professionnelle des travailleurs italiens s'avère, en bien des aspects, semblable à celle des Drapois de souche.

La venue des étrangers évite à la commune une mort lente, bien au contraire, les étrangers donnent un nouveau souffle à l'économie de Drap. Toutefois, peu d'entre eux accèdent à la propriété du sol qu'ils cultivent (8 en 1901, 5 en 1936).

III - L'ECOLE

Les différents maires qui se succèdent prennent conscience de la priorité que constitue la scolarisation des enfants drapois, dont beaucoup sont issus de milieu économique modeste.

Aussi, la municipalité met-elle en oeuvre diverses mesures pour faciliter, à ces enfants, l'accès de l'école primaire communale, plutôt que de les y contraindre.

La fréquentation scolaire

Se référant à la loi du 15 Mars 1850, décrets du 7 Octobre et 31 Décembre 1853. relatifs aux dépenses de l'enseignement primaire, le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 Février 1862, adopte que l'école communale est gratuite et que tous les enfants de cette commune y sont admis.

Les ressources ordinaires de la commune et une imposition assurent le traitement de l'instituteur (600 francs par an).

Mais cette gratuité de l'école confronte le conseil municipal à la difficile réalité des finances de la commune.

Dès le 12 Juillet 1863, le traitement de l'instituteur augmente de 100 francs *"en raison de la gratuité de l'école et pour l'excellence de son travail"*.

Le Ministre de l'Instruction Publique refuse de prendre en charge cette augmentation. La commune ne peut consentir à cet effort puisqu'elle mène parallèlement une politique nécessaire de travaux, dès 1862, avec, entre autre, la rénovation entreprise de l'école des filles.

Le principe de gratuité clamé jusqu'alors, connaît un échec et là' commune, le 12 Juillet 1863, instaure le paiement d'une rétribution de 50 centimes par an, par enfant (garçons et filles) scolarisé. Les parents dans l'impossibilité de payer, s'en voient dispensés. Le Maire, Joseph Bottieri tente alors de se convaincre que cette rétribution *"du reste, ne pourra être qu'avantageuse et profitable aux enfants sous le rapport qu'ils seront plus assidus à l'école et feront plus de progrès"*.

Le 15 Septembre; 1867" le Conseil Municipal, réuni avec les douze plus imposés de la commune, rejette une imposition extraordinaire de 4k centimes pour faire face à la dépense de l'instruction primaire, en maintenant la gratuité absolue dans les écoles.

Aussi, six membres de cette réunion refusent "de signer la présente délibération pour le motif qu'ils sont partisans de l'instruction et non de l'ignorance".
D'ailleurs, le Préfet ne peut "*en présence de l'insuffisance des ressources municipales, donner son approbation à ce vote*".

Ce n'est que partie remise et le 29 Mars 1868, "considérant que la gratuité de l'enseignement dans la commune portera d'heureux fruits, et considérant que d'autre part que c'est rendre un véritable service à la population que de lui conférer, cette gratuité attendue qu'elle en avait toujours joui sous le régime sarde", la gratuité de l'école est votée et n'est plus remise en question.

L'instruction primaire à Drap s'affirme comme service public, 13 ans avant son officialisation par la loi du 16 Juin 1881 qui, établit la gratuité totale de l'école. La commune de Drap montre un esprit précurseur.

Le dernier quart du 19^{ème} siècle est riche en lois scolaires promulguées.
L'une des plus importantes semble être celle du 28 Mars 1882 qui fait obligation aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école primaire.

Une commission municipale scolaire, dont le maire est le président, voit le jour (par une délibération du 14 mai 1882) pour surveiller la fréquentation, conformément à l'article 5 de cette même loi.

Mais à Drap, comme partout ailleurs, les enfants fréquentent l'école surtout entre 8 et 10 ans.

Un document préfectoral du canton de Contes chiffre l'effectif scolaire de Drap en 1863 à 113 enfants, dont 62 garçons et 51 filles.

En 1882, un rapport de Monsieur Guillon, inspecteur primaire, fait état, pour la commune de 108 enfants de 5 à 13 ans scolarisés (sur 130 enfants recensés), soit un taux de fréquentation scolaire 1882 de 77 %.

Un constat immédiat fait ressortir que seulement 49 % des enfants sont scolarisés en 1921. Le pourcentage de scolarisation des filles est égal à celui des garçons.

L'environnement économique explique en partie ce taux : Drap compte 37 % d'agriculteurs, les garçons sont plus utiles aux champs qu'à l'école.

De plus, les enfants immigrés connaissent une faible scolarisation, 25 % pour les garçons contre 51 % pour les garçons français et 41 % pour les filles contre 54 % pour les filles françaises. Dès qu'ils le peuvent, les enfants exercent un métier (en particulier les garçons comme ouvriers dans les usines).

Mais la principale raison de cette non scolarisation demeure l'ignorance de la langue du pays d'accueil.

Ainsi sur 12 garçons de 5 à 14 ans, 3 sont scolarisés et le seul de 14 ans est déjà employé dans une usine, les autres n'ont aucune activité. Sur les 17 filles de 5 à 14 ans, 7 sont scolarisées, les 9 autres ne font rien, une seule de 14 ans est ménagère.

La municipalité poursuit sa politique scolaire. Un cours pour adulte, débute en 1866 pour les plus de 13 ans, avec 8 élèves. L'école enfantine pour les 4-7 ans, créée par délibération du Conseil Municipal du 14 Mai 1882, reçoit 15 enfants (dont 10 filles).

En 1932, la commune compte 1400 enfants scolarisés pour une population totale de 1183 habitants.

Les contraintes d'une politique scolaire

Après un premier projet de construction d'une école de garçons, annulé le 30 décembre 1861, un deuxième projet est adopté à la délibération du Conseil Municipal du 9 mars 1862. La commune faisant valoir que les "travaux dont il s'agit sont d'une urgence incontestable" (délibération, 9 Mars 1862), obtient du préfet un secours de 4 000 francs et approuve les plans et devis pour un coût de 8 762,88 francs. Le 27 décembre 1863 a lieu la réception officielle des travaux.

Le 11 juillet 1882, soit vingt ans après la première construction scolaire, le Conseil Municipal approuve les plans et les devis de M. Millo pour la construction d'un groupe scolaire. Le coût, cette fois-ci, s'élève à 38 600 francs alors que les recettes ordinaires de la commune n'ont progressé que de 28 %.

Mais la mairie découvre la facilité attrayante des emprunts au Crédit Foncier de France.

L'utilité de ce projet est indéniable, étant donné le développement de la politique scolaire de Drap ; l'école des filles et la classe enfantine sont installées dans des maisons louées par la commune.

Mais, le 8 janvier 1887, le Conseil Municipal qui doit aborder le vote du projet du groupe scolaire ne peut délibérer, comme les deux séances précédentes, en raison de l'absence de six membres du conseil. Le 15 août 1887, la fronde des conseillers municipaux s'étend et seuls trois membres sur douze sont présents.

Le maire démissionnaire est battu par des opposants au projet, favorables à une pause dans la construction de bâtiment scolaire, afin d'assainir les finances communales.

D'ailleurs, les finances municipales sont si justes que la commune ne peut même plus payer les réparations courantes à l'école des garçons sans des aides du département. Cette pause dure près de vingt ans, puisque ce n'est que le 24 mars 1910 que le Conseil Municipal approuve les plans et devis de M. Febvre pour un groupe scolaire dont le coût s'élève à 44 148,19 francs.

Le 10 novembre 1911, le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts approuve le projet du groupe scolaire, et verse une subvention de 26 975 francs, laissant à la charge de la commune 17 173 19 francs, qu'elle emprunte auprès du Crédit Foncier pendant 30 ans.

Ce groupe est inauguré le 28 juin 1914 en présence du préfet, de l'inspecteur académique, du conseiller général Raiberti, du député F. Poullan et du sénateur Sauvan.

La contrainte budgétaire consentie par la commune s'alourdit en fonction des programmes de construction de ces bâtiments scolaires. Les années 1861 à 1889 représentent une période difficile pour les finances de la commune. Celle-ci consacre environ un tiers de ses ressources à la mise en oeuvre de la politique scolaire (jusqu'à 74 % et 50 % de ses revenus en 1862 et 1863). Elle s'impose de 5 centimes (1861) puis de 3 centimes (1862) sur quatre contributions directes jusqu'en 1914. Hormis ces deux années, les dépenses ordinaires de l'instruction primaire se répartissent ainsi :

	1868	1889	
traitement instituteur	700	1400	(dont 100 frs de primes pour inscription au 1/8ème sur liste du mérite et 100 pour la médaille d'argent)
traitement institutrice	500	800	
traitement institutrice école enfantine depuis 1884		820	
frais impression	16	\	
cours adultes	160	\	
	-----	-----	
	1376	3020	

Dès 1889, avec la loi de finance du 19 juillet 1889, la commune n'intervient que dans le financement des locaux et du matériel scolaire. Le traitement des instituteurs incombe à l'Etat.

Les conséquences pour la commune de Drap sont immédiates puisque ses dépenses pour la politique scolaire ne représentent plus que 3.5 % des dépenses totales en 1890, voire même 1 % en 1905.

La construction du nouveau groupe scolaire en 1914 amène la commune à consacrer 19 % et 72,6 % de ses ressources pour l'instruction publique en 1915 et 1916 (année du paiement des travaux). Elle s'impose alors de 21 centimes sur les quatre contributions directes.

La commune verse 4 000 francs d'indemnités aux quatre instituteurs logés à Nice. Le Conseil Municipal demande, en juin, qu'un couple d'instituteurs remplace deux instituteurs célibataires et qu'ils logent à Drap. Aucune réponse ne vient avant la fin de l'année.

La politique scolaire drapoise semble porter d'heureux fruits puisqu'en 1920 au certificat d'étude, 19 élèves ont été présentés dans le canton et 12 ont été reçus dont 7 Drapais (5 garçons et 2 filles), avec des mentions très bien, bien et assez bien. Les deux premiers prix pour les garçons sont remis à deux Drapais. Le 11 juillet 1920, le conseil municipal, fier de ce résultat, ne peut que procéder à un vote de félicitations pour les élèves et enseignants.

Quelques uns poursuivent des études supérieures, soit à l'école des Beaux-Arts et Métiers, soit à H.E.C., soit des études pharmaceutiques ou d'ingénieur. Mais ces cas demeurent isolés car ces études restent le privilège de gens aisés.

IV - UNE AGRICULTURE LOCALE FRAGILE

Les structures agraires

La structure foncière non bâtie grâce aux trois matrices cadastrales établies en 1868, 1914 et 1939 (cette dernière est déduite de celle établie en 1914), révèle une propriété très morcelée.

STRUCTURE FONCIERE DE 1868

Superficie possédée	Propriétaires locaux		Propriétaires limitrophes		Propriétaires niçois		Propriétaires extérieurs	
	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.
-0,5 Ha	53	13	39	10	13	3	8	2
0,5 à 1 Ha	36	27	19	14	6	4	4	3
1 à 2 Ha	36	54	15	22	4	6	-	-
2 à 5 Ha	32	110	6	20	9	31	5	17
5 à 10 Ha	7	41	-	-	3	24	1	7
10 à 20 Ha	3	34	1	11	-	-	-	-
+ de 20 Ha	-	-	1	33	1	27	-	-
TOTAL	167	279	81	110	36	95	18	29

Total général : 513 hectares.

STRUCTURE FONCIERE DE 1914

Superficie possédée	Propriétaires locaux		Propriétaires limitrophes		Propriétaires niçois		Propriétaires extérieurs	
	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.
-0,5 Ha	88	14,5	77	17,3	75	129	19	3,4
0,5 à 1 Ha	29	21,6	19	13,3	21	14	6	3,8
1 à 2 Ha	36	50,8	16	22,2	11	14,6	8	11,7
2 à 5 Ha	28	83,0	9	26,5	11	32	1	2,1
5 à 10 Ha	1	6,9	1	6,6	8	48,5	-	-
10 à 20 Ha	-	-	-	-	1	10,7	1	10,5
+ de 20 Ha	-	-	-	-	2	76,7	-	-
TOTAL	182	176,8	122	85,9	129	209,4	35	31,5

Total général : 503,6 hectares.

STRUCTURE-FONCIERE DE 1939

Superficie possédée	Propriétaires locaux		Propriétaires limitrophes		Propriétaires niçois		Propriétaires extérieurs	
	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.
-0,5 Ha	124	20,2	52	9,8	129	20	41	5,9
0,5 à 1 Ha	32	23,3	16	12,1	25	16,5	5	3,7
1 à 2 Ha	29	49	14	19,9	21	29	7	10,2
2 à 5 Ha	21	59,5	2	4,8	8	22,5	1	3,7
5 à 10 Ha	3	23,7	4	23,9	7	76,1	-	-
10 à 20 Ha	-	-	-	-	1	10,5	2	22,1
+ de 20 Ha	-	-	-	-	-	-	1	51,6
Total	209	175,7	88	70,6	191	174,7	57	97,2

Total général : 518,2 hectares.

Note : Les propriétaires locaux habitent la commune de Drap. Les propriétaires limitrophes résident dans les communes attenantes à Drap (Trinité-Victor, Cantaron, Peillon, Blausasc). Les propriétaires extérieurs ne sont domiciliés ni à Drap, ni dans les communes limitrophes, ni à Nice.

Le territoire de la commune est morcelé, en 1867-68, en 2 477 parcelles réparties entre 403 propriétaires.

La structure foncière de Drap est partagée entre quatre catégories de propriétaires tout au moins jusqu'à la possession de 5 hectares. Nous remarquons que les plus gros propriétaires fonciers, plus de 10 hectares, n'habitent plus ni la commune ni d'autres communes limitrophes, à partir de 1914, puisqu'un Niçois et un Italien (Rome) possèdent un peu plus de 10 hectares et deux Niçois plus de 20 hectares. On ne trouve qu'un propriétaire drapois dans la catégorie 5-10 hectares (6,8 hectares).

Un tiers de la surface non bâtie de la commune soit 503.5 hectares est la possession de treize gros propriétaires (disposant de plus de 5 hectares).

Ce constat est révélateur de la modicité des revenus de la population drapoise, qui ne possède que 35 % de son territoire, et correspond à une proportion semblable de son revenu foncier. En 1868, ils possèdent 279 hectares. Ce chiffre régresse considérablement (moins 63 % de 1868 à 1914), alors que le nombre des microfondiaires drapois augmente de 21 % au cours de ces soixante-dix ans. Ils se partagent par vente ou par héritage une part décroissante de la superficie du territoire de la commune. La taille moyenne de la structure microfondiaire régresse. Elle passe de 0,24 hectare en 1868 à 0,16 hectare en 1914 et 1939.

Cette dépossession se fait au profit de propriétaires extérieurs. Leur nombre croit régulièrement (18 en 1868, 35 en 1914 et 57 en 1939), tout comme les superficies détenues par cette catégorie qui triple de 1914 à 1939.

La prospérité de Nice attire des gens aisés dont certains choisissent Drap comme lieu de villégiature et y achètent parfois un bien immobilier (exemple la famille Demidoff entre les deux guerres).

Les propriétaires niçois, dont le nombre sextuple de 1868 à 1939• possèdent en 1914 une superficie deux fois et demi supérieure à celle de 1868.
Elle diminue en 1939, en raison du transfert des deux plus gros domaines fonciers de la commune entre les mains de propriétaires extérieurs.

Nous avons remarqué que le nombre croissant de Niçois propriétaires à Drap trouve une origine, en partie, dans un exode rural d'habitants du village. Domiciliés à Nice, ils gardent leurs terres, qu'ils louent parfois.

Une économie agricole victime des maladies et des intempéries

En 1867, la commune de Drap dispose de 52 hectares de vignes, et 111 hectares sont couplés entre de la vigne et de l'olivier. Mais dans les années 1875• une maladie dévaste le terroir viticole des Alpes-Maritimes : il s'agit du phylloxera.
Dès 1867, Drap est la seule commune du canton de Contes à être atteinte par le phylloxera d'après un rapport du Service auxiliaire contre le phylloxera.
En 1896, un document préfectoral en vue d'effectuer un dégrèvement d'impôt pour l'année 1895, fait figurer trois communes du canton.

Un tel décalage entre les aides et la réalité ne fait qu'accentuer les difficultés rencontrées par les viticulteurs.

A Drap, comme ailleurs, les vignes phylloxérées sont arrachées, mais de nouveaux cepes sont replantés avec lenteur. On se met à désespérer de la vigne, et face à la rigueur économique et à l'absence d'aides, quelques viticulteurs choisissent de replanter des céréales.
La chute de la surface viticole est sensible : 52 hectares en 1867. 48 hectares en 1905, 40 hectares en 1913t 31 hectares en 1926.

Loin d'être épargné, l'olivier ne peut pallier les pertes de revenus des vignobles.
"Les maladies cryptogamiques telles que le Borbon, la Morphée, le Phylloxera, continuent à ravager les vignobles et les plantations d'oliviers de la commune, à la grande désolation de nos agriculteurs," (extrait D.M. du 30 mai 1897).
Les conditions climatiques sont un second facteur de pertes totales ou partielles de récoltes.

Nous n'avons pas disposé des chiffres de production oléicole, excepté de 1885 à 1889.

PRODUCTIONS D'OLIVES EN QUINTAUX-

	1885	1886	1887	1888	1889
Drap	200	300	200	2 000	---

Drap compte deux moulins à huile, soit une production moyenne de 42 216 Kg ou 2 814 quintaux, pour 1862.

Un calcul des revenus globaux des oléiculteurs de la commune pour l'année 1867 rapporte pour 167,11 hectares d'oliveraies (avec un revenu brut à l'hectare de 280 à 300 francs), aux oléiculteurs drapois un revenu brut global de 46 790 et 50 133 francs pour 1867.

Mais il s'agit de chiffres très théoriques qui ne peuvent prendre en compte les aléa naturels.

Dans une lettre du 31 mars 1880, Claude Gras, maire de Drap, dresse un tableau pessimiste du terroir oléicole de la commune, après un hiver rigoureux : *"La récolte qui a été le plus éprouvée est celle des olives. La moitié de cette récolte a été perdue. Beaucoup d'oliviers ont considérablement souffert"*.

L'olivier est un arbre fragile qui craint le gel. Or après le gel en 1900, les espoirs sont vite déçus, d'autant qu'en 1909, d'abondantes chutes de neige s'abattent sur le département.

Les experts évaluent les dégâts subis par les oliveraies drapaises à 184175 francs. Les arbres fruitiers, qui complètent le revenu de l'oléiculteur, ont eux aussi souffert.

L'été 1910, s'accompagne d'une sécheresse. On commence, alors à parler au Conseil Municipal de *"misère générale"* (délibération, 19 février 1911). Les aides du Département et du Ministère de l'Agriculture, se font attendre, provoquant le mécontentement des paysans dont les élus locaux se font les interprètes le 6 août 1911.

Cette conjoncture, aussi bien économique que climatique, entraîne un abandon progressif de l'oléiculture. Les oliviers morts ne sont pas toujours remplacés, et un nouveau phénomène apparaît : l'arrachage d'oliviers.

Le Conseil Municipal s'en inquiète le premier juillet 1917 : *"Dans l'intérêt général du pays, il est urgent que des mesures sérieuses soient prises par l'autorité supérieure, pour arrêter l'arrachage des oliviers qui depuis quelques temps, à cause des prix rémunérateurs du bois à brûler, a pris dans nos communes une trop grande importance."* Le prix du bois connaît une inflation car le charbon est utilisé pour faire tourner la machine de guerre française. La proximité de Nice joue un rôle négatif.

Après cela, l'agriculteur délaisse sa terre incertaine pour aller travailler à Nice comme salarié. Car comme dit le proverbe provençal, *"qui ne possède que des olivier est toujours pauvre"*.

Une conjoncture favorable du marché mondial entretient la longévité du secteur oléicole, comme en témoigne la superficie de terres d'oliviers cultivées figurant sur les listes de primes à l'oléiculture. Pour bénéficier de cette prime, il faut avoir au minimum 150 oliviers à l'hectare.

Nombre d'inscrits sur les listes de primes à l'oléiculture à Drap :

-1912 : 124 noms pour une superficie totale de 124,93 ha soit 11.589 pieds.

-1920 : 107 " " " " " " 101,97 ha soit 12 304 "

-1939 : 75 noms pour une superficie totale de 6 197 pieds

Toutefois » malgré les difficultés énoncées, l'olivier demeure le pilier du système agricole du pays niçois, et ce en dépit d'un arrachage important durant la première guerre mondiale. Le patrimoine oléicole, sans être entretenu, est conservé.

Pour assurer une meilleur subsistance, les planches, jalonnées d'oliviers, sontensemencées de céréales et de légumes aux abords du village. Les oliveraies deviennent massivement des maraîchers avec pour débouchés, les marchés du littoral.

V - L'INFLUENCE URBAINE DE NICE

Le rôle des transports dans l'apport de l'influence urbaine

Le tramway est l'un des facteurs de mutation de l'économie drapaise. Il joue le rôle d'amplificateur de l'impact urbain sur la ruralité de la commune.

Le Conseil Municipal de Drap, informé d'un projet de tramway reliant les établissements chaudronniers de la commune de Contes au port de Nice, fait part, le 17 juillet 1892, de son indignation, en apprenant qu'il n'est prévu ni gare ni halte à Drap : *"Drap n'aurait donc, que les inconvénients de voir circuler un train de marchandises, de provenance étrangère à la localité, sans en retirer aucun avantage du point de vue des transports de marchandises et de voyageurs, cette ligne paraissant être exclue du service de transport des personnes"*

En 1900, la Compagnie TNL crée des lignes qui relient à Nice et au littoral, des communes éloignées comme Sospel, La Turbie, Contes.

Drap bénéficie de cet essor du tramway et se voit desservie par la ligne Nice-Contes, au départ de la place Garibaldi.

La vallée du Paillon, désenclavée, devient un important réservoir de main-d'oeuvre et quotidiennement, un grand nombre de travailleurs domiciliés à Drap vont travailler sur le littoral. Le trajet Nice-Drap (soit 8,5 kilomètres) en tramway coûte 45 centimes et demeure le moyen de transport le plus rapide pour les Drapais.

Aussi la compagnie investit-elle beaucoup en infrastructures : la route nationale 20k, est équipée de rails, pour lesquels la commune se plaint, d'ailleurs du mauvais entretien, sans obtenir gain de cause.

Le développement de nouveaux transports, accentue les divergences entre la commune de Drap et la compagnie TNL. Les critiques deviennent plus ouvertes, lorsqu'en juillet 1919 la commune bénéficie de la création dans le canton d'un service d'autobus : *"les trame en circulation sont insuffisants tant pour les voyageurs que les marchandises, et que notamment les maraîchers et agriculteurs ne peuvent transporter leurs produits au marché à des heures normales "* (délibération municipale, Juillet 1919)"

Les Drapais vont, même jusqu'à demander le 28 mai 1927 que les rails des tramways soient déplacés du milieu de la chaussée de la route nationale 204, dans la traverse de Drap. On leur attribue de nombreux accidents.

Cette attitude franchement hostile des élus drapais coïncide avec l'achèvement des travaux et l'ouverture de la ligne de chemin de fer Nice-Coni en 1929. La commune trouve meilleur interlocuteur dans la Compagnie Paris-Lyon-Marseille (PLM), qui exploite cette nouvelle voie de chemin de fer.

Ce concurrent du TNL porte des coups décisifs et supplée petit à petit le tramway.

Le Conseil Municipal, souhaite alors, que le tramway disparaissent car *"non seulement la Compagnie TNL ne se conforme pas au cahier des charges, mais que la commune n'a que les inconvénients, voies ferrées entretenues sommairement et dangereuses pour la circulation, ébranlement des maisons par le passage des lourds convois, poussière de charbon et de chaux etc."* (délibération, novembre 1938). Mais les TNL ne se soucient guère des réclamations de la mairie, renouvelées auprès du préfet le 12 mars 1939.

Les rapports entre la commune et les TNL sont conflictuels. A une qualité de prestations souhaitées par les Drapois, les TNL font valoir leurs impératifs économiques. On en arrive à un face à face entré deux attitudes peu conciliables.

La commune avait déjà connu "des déceptions avec le train. Aussi dès le 17 juin 1883, la commune réclame-t-elle que la ligne de chemin de fer au départ de Nice jusqu'à la frontière italienne par Sospel soit classée dans le réseau d'intérêt général, par la loi du 17 juillet 1879.

En 1899, le projet d'une voie ferrée Nice-Sospel renaît. Mais le train ne ferait qu'une halte dans la commune, alors que le Conseil Municipal souhaite que la commune soit pourvue d'une gare au centre du village.

Les années passent et la commune attend toujours son train et sa gare. Et puis, par une lettre du 20 janvier 1906, le préfet informe le maire que la construction envisagée de la ligne ferrée Nice-Coni, le département consent à un effort pécuniaire important.

Dans l'enthousiasme, le Conseil Municipal décide dès le lendemain, de céder gratuitement tous les terrains communaux traversés par cette ligne et vote un concours pécuniaire de principe, qui pourra lui être demandé.

Les mois passent, et lorsqu'une ébauche du tracé est publiée, c'est la stupeur! La ligne du tracé de chemin de fer Nice-Coni évite le territoire de la commune en allant sur la rive droite du Paillon sur 600 mètres en amont du pont de Cantaron, par un viaduc. Elle revient sur la rive gauche par un autre viaduc.

La gare desservant Drap est positionnée sur ces 600 mètres, et partagée avec Cantaron.

Déçu, le Conseil Municipal émet le vœu que ce projet soit abandonné, le 19 novembre 1906. Un an plus tard, en septembre 1907" un nouveau projet place la gare en aval du pont de Peille, au nord du village, le long de la route nationale 204.

Le site choisi est excentré du village et "ne peut rendre les services demandés par les habitants" (délibération, 22 septembre 1907)" Le premier projet est donc adopté.

La commune conformément à ses engagements du 16 décembre 1926, acquiert, à ses frais, les terrains nécessaires à l'établissement de la ligne de chemin de fer, en plus de la part contributive de la commune, à ce chantier, fixée par le Conseil Général à k 800 francs.

La ligne est inaugurée le 30 octobre 1928, en présence du ministre des Travaux Publics, du conseiller général Gasiglia.

Des structures professionnelles en mutation

De 1865 à 1914, la ville de Nice s'épanouit sous l'impulsion d'une formidable prospérité.

En proie à des difficultés économiques, une forte proportion des habitants de la vallée du Paillon se mêle à un afflux d'étrangers, pour trouver un emploi dans l'économie hôtelière, ou les grands travaux, du littoral.

Cette attraction de Nice comme pôle d'embauché, s'illustre principalement sous deux aspects.

De nombreux travailleurs français quittent Drap, s'installent sur le littoral pour exercer une activité de commerçants ou être employés dans des entreprises (TNL, PLM, Casinos, Cie de Gaz,...).

Bien que le tramway puis le train, facilitent leur domiciliation à Drap, ils quittent petit à petit la commune pour se rapprocher de leur lieu de travail.

Certains conservent, encore, une adresse à Drap puisque nous les retrouvons sur les listes électorales.

D'autres, en revanche demeurent à Drap tout en exerçant à Nice un métier.

En 1921, sur 311 actifs français, 73 travaillent à Nice, et l'on peut considérer que sur les 113 agriculteurs recensés, les trois quarts orientent et vendent leurs productions à Nice. De même pour les artisans drapois, dont les deux tiers vendent leurs produits ou exercent sur la côte.

Les femmes profitent, aussi, de la proximité de Nice pour exercer une profession.

Le torrent du Paillon, qui longe le village, est utile aux blanchisseuses, en plus des trois lavoirs publics construits en 1883.

D'ailleurs le Conseil Municipal, conscient de cette activité en 1900, justifie leur entretien : " Le lavoir en question est indispensable non seulement aux habitants de la commune pour leurs besoins ménagers, mais encore à un nombre respectable de ménagères qui trouve là un gagne-pain en lavant le linge pour un grand nombre de familles aisées de la ville de Nice".

L'influence urbaine développe un facteur d'émancipation pour les femmes de ce milieu rural.

Elles sont dès lors impliquées dans la vie professionnelle. En 1936, elles représentent 36,3 % des professions indépendantes (modistes, infirmière, dessinatrice), 25,5 % des commerçantes (gérante, épicière...), 18,2 % des employés (dactylo, vendeuse...).

Dès lors, Drap est soumise à une dépendance économique de Nice. La principale conséquence de l'influence niçoise, consiste en un bouleversement de son économie locale.

Les difficultés oléicoles et l'ouverture aux agriculteurs drapois d'un immense débouché, Nice, grâce à l'essor des voies de communication, modifient le choix des cultures.

Contrairement à d'autres communes, Drap ne connaît pas une reconversion de ses oliveraies en champs horticoles : il n'est recensé qu'un horticulteur en 1936 dans la commune.

L'insuffisance de l'eau pour ce type de culture semble en être la raison. Le terroir de la commune dès 1910, se transforme en maraîchers.

La création d'un service d'autobus en juillet 1919• permet "que notamment les maraîchers et agriculteurs [puissent] transporter leurs produits au marché à des heures normales" (délibération, 19 juillet 1919).

Mais si certaines professions s'adaptent, d'autres s'insèrent dans la nouvelle structure socioprofessionnelle qui se met en place au sein de la population drapoise.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES REPRESENTÉES A DRAP

professions	1861	1881	1891	1901	1911	1921	1936
agriculteurs	66 %	48 %	43,5 %	42,7 %	24,5 %	33,1 %	14,3 %
commerçants	--	6 %	10 %	7,6 %	6,5 %	6,6 %	16,3 %
artisans	34 %	--	30,3 %	17,2 %	41,7 %	33,3 %	36,9 %
employés	--	--	2,1 %	2,9 %	3,6 %	11,7 %	13,4 %
ouvriers	--	2 %	13,1 %	28,5 %	21,5 %	14,2 %	14,4 %
propriétaire rentiers	--	8,8 %	0,5 %	0,7 %	1,4 %	1 %	1,6 %
retraités	--	--	0,2 %	0,3 %	0,6 %	--	2,8 %
religieux	--	0,7 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %

N.B : Les chiffres de ce tableau, pour l'année 1861, sont de Joseph Roux dont nous nous sommes servis déjà auparavant et semblent trop simplifiés dans leur classification.

Le recensement de 1931 ne figure pas dans ce tableau, aucune profession n'étant mentionnée.

La crise du secteur oléicole provoque la chute spectaculaire du pourcentage des agriculteurs. Ils ne sont plus en 1936 que les un cinquième de leur nombre de 1861. Cette diminution se fait au profit de nouvelles professions directement liées à l'essor urbain de Nice. Ainsi les employés, peu nombreux jusqu'en 1891 où l'on n'en dénombre à peine 2 %, sont 13,5 % en 1936. Leur effectif croît surtout à partir de 1921.

Autre catégorie professionnelle qui profite pleinement de la perte d'agriculteurs, les ouvriers. Beaucoup sont d'anciens paysans qui délaissent une terre incertaine, au profit d'un salaire modeste mais régulier, que leur procure un emploi en ville.

On assiste à l'apparition d'une nouvelle catégorie : les retraités (6 % des actifs français en 1936).

L'augmentation des petits fonctionnaires et employés, s'explique par l'ajout aux fonctionnaires classiques (garde champêtre, receveur municipal...) de ceux liés à des fonctions étatiques (agent de police, militaire de carrière, professeur, employé des Postes...).

Les pourcentages de ce tableau reflètent mal l'évolution des propriétaires ou rentiers, car leur recensement est aléatoire.

L'influence des villes du littoral de la Côte d'Azur entraîne d'autres problèmes. B. Livet dans *Habitat rural et structures agraires en Provence* page 36 explique que *"le formidable essor du tourisme sur le littoral durant la saison d'hiver, alors que tous travaux agricoles étaient à peu près nuls sauf dans le domaine oléicole où l'hiver correspond à la cueillette des olives, est responsable du départ des jeunes vers les villes de la côte. La main d'œuvre se faisant rare, les salaires augmentent jusqu'à doubler. Mais cette main d'œuvre, qu'il faut nombreuse lors de la récolte des olives, manque de plus en plus. Il faut faire appel maintenant à des salariés agricoles étrangers : les Italiens venus du Piémont, de saisonniers qu'ils étaient, tendent de plus en plus à s'installer dans la région"*.

Cette mutation professionnelle des actifs de Drap favorise donc un courant d'immigration d'Italie du nord.

Les artisans et indépendants recensés dans une proportion d'un tiers des actifs, donnent l'impression, entre les deux guerres, que Drap est une banlieue semi-industrielle par la multitude des ateliers. Mais la commune ne possède pas d'industrie, seulement un fabricant de pâtes alimentaires et un autre de sirop, restées à l'échelle d'entreprises artisanales souvent familiales.

En 1936, l'économie drapoise, fortement impliquée dans celle du littoral, subit durement l'impact du chômage, en particulier victime de sa forte population ouvrière.

9,6 % des actifs de la commune de Drap chôment dont 4,6 % des travailleurs français et 15,9 % des travailleurs italiens (massivement employés comme main-d'œuvre pas ou peu qualifiée).

Une vocation de ville dortoir

Ce phénomène est ressenti à Drap dès 19131 comme en témoignent les propos du conseiller municipal Arnulf, lors de la réunion du conseil, le 12 mai : *"Vu l'accroissement continu de la population de la ville de Nice, depuis quelques années, il est à prévoir que dans un avenir peu éloigné, notre commune deviendra la banlieue de ce grand centre. De ce fait, le nombre plus grand d'habitants de Drap, que leurs occupations professionnelles appellent vers la grande ville, augmenterait dans de fortes proportions. D'autres part, la quantité d'employés dont leur modeste rétribution ne permet pas de payer les forts loyers de la ville et qui pour cette raison ainsi que celle de la santé de leur famille, trouvent bon de venir habiter la campagne et résoudre ainsi, au moins en partie, le problème des habitations bon-marchés"*.

Ce surplus de population, évoqué ci-dessus, se compose presque exclusivement d'Italiens.

Les Italiens, qui constituent une main-d'œuvre peu qualifiée, profitent de l'essor des transports pour venir habiter à Drap où les logements sont plus accessibles à leur faible revenu.

En 1921, parmi les 50 actifs italiens, 18 vont chaque jour travailler à Nice, dont 2 sont employés aux TNL.

Nice, pôle d'embauché, déverse le trop plein de sa population sur Drap, devenu banlieue de Nice.

Cette vision lucide s'avère exacte dès 1926 année où Drap compte presque un étranger pour un Drapoïse d'origine.

La population de la commune passe de 701 en 1901 à 1328 en 1926, soit presque le double.

Les logements sont, quant à eux, construits dans une moindre proportion. Ils remplacent, avant tout, ceux qui sont délabrés. Puis, avec l'essor de Nice, et la vocation de villégiature du village, des maisons sont édifiées.

Elles servent ensuite, lors d'un léger exode de la population française du village, à loger les étrangers dont l'arrivée devient de plus en plus importante.

Cette nouvelle vocation de la commune entraîne un surcroît de travail. En 1925, le secrétaire reçoit une gratification de 400 francs pour accroissement d'activités.

Pour les mêmes motifs, le bureau du facteur receveur est converti en recette simple, le facteur-receveur étant retenu hors de son bureau par la distribution des nombreuses correspondances.

"La ville de Nice déversant sur les communes voisines le surplus de sa population, de ce fait, les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques ont pris une grande importance".

Les facteurs économiques et humains transforment Drap de petite commune rurale, en une banlieue d'ortoir de Nice, à mesure que l'on se rapproche de 1939

VI - LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE D'HYGIENE

Aspects sociaux de la vie communale

L'aide aux démunis, plus qu'une préoccupation, devient une nécessité face à la progression d'une population modeste par ses ressources. Elle se traduit par l'instauration de l'assistance médicale gratuite pour les plus démunis.

Le service médical gratuit assuré par le médecin cantonal, a, sous sa responsabilité, les communes du canton de Contes.

Jusqu'en 1930, le docteur Dalbéra (conseiller d'arrondissement de 1885 à sa mort, en 1930) occupe cette fonction.

Le premier avril 1869, le Conseil Municipal vote une liste de 27 familles, admises au bénéfice de la médecine gratuite.

Les difficultés croissantes de la commune (maladies agricoles, catastrophes naturelles) accentuent le nombre des indigents : 1880 : 32 familles, 1915 : 29 et 19 vieillards, incurables et infirmes, 1939 : 22 familles et 7 vieillards, incurables et infirmes, 8 familles nombreuses.

En 1885, le Conseil Général fixe la contribution de Drap à 47,53 francs pour concourir aux dépenses de ce service médical gratuit.

La commune sait que le service cantonal demeure le plus avantageux.

En 1875, le Conseil Municipal, à la demande d'une partie de la population drapoise, met en place un service médical dans la commune. Le coût de 1 150 francs par an, contraint le maire à lever une imposition de 15 centimes sur les quatre contributions directes.

Son rejet deux ans plus tard, par une partie des élus municipaux entraîne la suppression de ce service. Cette même année, le Conseil Municipal prend en charge 74.60 francs de médicaments achetés pour les indigents de la commune, suite à des symptômes cholériques.

La prévention reste donc une arme efficace contre les épidémies et autres maladies graves qui n'ont pas toutes encore disparu d'Europe. D'ailleurs en 18*79, le maire Joseph Deleuse essaie de placer dans un hospice pour incurables, un couple de lépreux habitant la commune.

La politique sociale communale essaie de couvrir les besoins de ces administrés. Dès 1910, des fonds (environ 40 francs) sont alloués chaque année pour les enfants trouvés.

Les vieillards drapoises reçoivent une pension (minimale mais en rapport avec les ressources de la commune) de 7.5 francs par mois soit 90 francs par an.

Nous constatons, toutefois, qu'aucune mesure sociale n'est antérieure aux lois promulguées :

-14 juillet 1913 : allocation de 5 francs par mois aux familles nombreuses.

-17 juin 1913 : allocation d'un franc par jour aux femmes en couche.

Pendant le premier conflit mondial, le maire distribue. 200 francs aux familles nécessiteuses.

Une politique d'aides coûteuse

A chaque fois, la commune, pour des raisons d'économie, n'excède pas les taux fixés par ces lois.

Pour financer ces dépenses aux assistés, la commune prélève un tiers du prix des concessions du cimetière communal.

Une loi du 23 avril 1895, répartit les frais d'hospitalisation des indigents, entre le département (75 %) et la commune (25 %) où réside le malade.

La progression des aides est la conséquence de deux phénomènes économiques :

la crise économique n'épargne, pas la commune et sa population active, qu'une faible qualification rend plus vulnérable au chômage.

En 1936, le dénombrement de la population recense 37 chômeurs, soit 9,6 % de la population active drapoise.

La demande d'aide en faveur des chômeurs, formulée par une partie de la population, dès 1935, semble prendre le Conseil Municipal au dépourvu:

"Quant à la question du chômage, le Conseil constate que la commune ne possède pas de fonds pour venir en aide ceux chômeurs" (délibération du 10 février 1935).

Mais l'année suivante, des allocations leurs sont versées.

- l'augmentation enregistrée par les frais d'hospitalisation des indigents (plus nombreux avec la crise).

Le 18 juin 1936. le maire de la commune *"fait remarquer au Conseil que sur un budget total de 95 000 francs, la commune de Drap a payé en 1938, un contingent d'assistance de 15 403 francs en augmentation sur 1937 de plus de 5 000 francs, par suite du nombre toujours croissant d'assistés dans le Département, et des augmentations de prix des journées dans les hôpitaux et hospices"*

VII - UN PAS VERS LA MODERNITE

Energie et transmission

La société Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, constituée en 1900 à Nice, n'intervient dans la vie communale que le 25 août 1901, en proposant "d'établir à ses frais, une ligne de transport de force, à haute tension, en vue de fournir l'éclairage électrique aux communes traversées par la dite ligne et pour alimenter éventuellement en énergie les industries de la vallée qui pourraient en faire usage". Une convention entre la mairie et la société E.E.L.M., signée le 22 novembre 1901, précède l'approbation d'un nouveau traité, établissant l'installation de quinze lampes électriques dans les rues, pour l'éclairage public de la Commune. La R.N. 20k dans la traversée de Drap scintille.

En 1909, la commune satisfaite de cette heureuse expérience, fait installer vingt nouvelles lampes pour une redevance de 500 francs par an.
La guerre finie, la commune, petit à petit, installe l'éclairage électrique dans les quartiers du village (Ourdan, Poullon, Arnulf).

Au printemps 1926, le courant électrique équipe la mairie, on ne se cantonne plus à l'éclairage des rues.

L'expérience semble concluante et le 22 juin 1927, le Maire demande le concours du Génie Rural pour l'extension du réseau électrique de la commune.

Le Génie Rural rationalise le réseau électrique de Drap et soumet au Conseil Municipal deux grands projets d'électrification des écarts :

- le 28 mars 1932, les élus drapois approuvent un projet d'électrification du Pont des Vernes et du Pont de Peille, d'un coût de 49 862 francs.

Les subventions départementales espérées s'élèvent à 31 000 francs. Drap emprunte les 18 000 francs qui incombent à sa charge.

- le 13 novembre 1937 ils adoptent un deuxième projet de 327 000 francs nécessaires à l'achèvement du réseau électrique de la commune.

Le coût de l'éclairage électrique public avoisine les 3 500 francs par an en 1938. Il est prélevé sur les fonds destinés à la vicinalité.

Le 12 mars 1939" la commune adhère au Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées (constitué le 5 février 1939). Deux membres du Conseil Municipal (Ange Battezati et Pierre Maïstre) représente la commune à cette organisation.

L'objectif de ce syndicat est l'étude des problèmes liés à la distribution de l'électricité, la centralisation des demandes des collectivités, l'allègement des charges d'électrification.

Mais ce groupement, aussi, recherche l'unification régionale des tarifs de l'énergie électrique à l'aide des attributions du Fond National d'Amortissement.

D'autre part, Drap découvre le télégraphe, puis le téléphone. Une circulaire préfectorale du 29 juin 1886 demande aux communes d'ouvrir un bureau télégraphique.

Cette décision est officialisée par la signature du maire d'une déclaration pour l'établissement du réseau télégraphique, le 20 mai 1887.

En août 1888, le service télégraphique fonctionne avec pour gérant, l'instituteur. La commune doit alors supporter des frais malgré ses modestes finances.

Aussi, après acceptation par le préfet, le 4 Janvier, est-il transféré dans le local du facteur boîtier, le 30 novembre 1889, à la condition que la femme de ce dernier en ait la charge, pour libérer l'instituteur qui est aussi le secrétaire de mairie.

Ce nouveau moyen de communication fait désormais partie de la vie municipale. Le 11 mai 1902 le Conseil Municipal lève la séance en signe de deuil, après avoir appris par le télégraphe, l'éruption de la Montagne Pelée en Martinique.

Le 16 février 1913, il envoie un télégramme de félicitation à Raymond Poincaré récemment élu Président de la République ; De même, le 22 décembre 1918, pour féliciter Georges Clemenceau de la victoire française.

Drap bénéficie, très vite, de la formidable invention du téléphone.

Le 18 mars 1906, le Maire apprend par une circulaire du préfet que, dans sa délibération du 12 octobre 1905, le Conseil Général comprend Drap dans le réseau téléphonique départemental.

Le 26 février 1928, le conseil municipal demande que la ligne téléphonique de Drap soit reliée directement à Nice, sans passer par la Trinité-Victor, ce qui provoque parfois, une attente de 20 minutes.

De même le 16 juin 1935 le maire demande au préfet que la ligne téléphonique entre Drap et Contes soit directe.

Le 18 juin 1939, habituée à l'usage du téléphone, la commune sollicite l'installation d'une boîte téléphonique à l'extérieur du bureau, dont elle prend en charge l'éclairage et l'entretien.

La question de l'eau

Dès 1867, Un problème se pose à la source de Sainte Thècle ; il est question d'un projet devant amener l'eau de cette source à Nice.

Le 17 avril 1867• la commune s'oppose à la captation de ces eaux qui demeurent "presque les seules qui alimentent le torrent du Paillon et que le détournement des dites eaux ne peut que porter un préjudice notable non seulement aux intérêts agricoles de la contrée mais aussi aux intérêts industriels". Mais en août 1868, les sources de Sainte Thècle deviennent la propriété de la Compagnie Générale des Eaux, les eaux du Paillon diminuent, Drap ne capte qu'une quantité plus faible d'eau, la commune de Châteauneuf en amont arrosant son terroir.

Cette situation amène la commune à prévoir une politique de l'eau, à moyen terme, afin de préserver les intérêts de son agriculture et de sa population, un village sans eau ne pouvant survivre.

Le 3 juillet 1870, dans le cadre de la construction d'un barrage à Cantaron, la commune s'associe au Syndicat Général de la Vallée du Paillon en sa qualité de propriétaire d'une usine communale (le moulin à huile).

Mais la commune continue de se heurter à la politique de captation des sources, menée par la Compagnie Générale des Eaux.

Le 15 août 1881, le Conseil Municipal demande une réduction d'impôt pour défaut d'arrosage en raison de la sécheresse et du détournement du Paillon par la Compagnie Générale des Eaux, pour des propriétés imposées comme arrosables.

Dès janvier 1871. la commune projette de construire des fontaines. Le 9 août 1874, ce projet débute sous l'impulsion du maire Adolphe Louche. La commune lui rend d'ailleurs hommage le 7 février 1932 : le boulevard qui longe le Paillon est baptisé "Avenue Adolphe Louche" et une plaque commémorative est apposée sur la fontaine de la place de l'église en l'honneur de ce maire qui dote Drap en eau potable.

La commune mène, par ailleurs, un programme de construction de lavoirs. Trois d'entre-deux sont construits en 1883• dans les quartiers Arnulf, Gras et au plan de Fourmiga.

Dès 1897, la commune concède à des habitants le droit de puiser, après neuf heures du soir, l'eau des fontaines publiques pour arroser leurs potagers contre une redevance de 5 francs par an.

En 1902, Drap compte huit bornes fontaines supplémentaires, grâce à des travaux d'adduction en eau potable.

Ces fontaines se situent : au plan de Rimon, au quartier des Vernes, sur la placette du quartier des Ourdan, sur la route nationale, à la bifurcation de la route nationale et du chemin n° 3, sur le chemin des Adieux.

Le Conseil Municipal, soucieux de gérer au mieux ce réseau d'adduction d'eau potable dans le village, décide d'établir un règlement relatif à toute concession et distribution le 7 août 1904.

Cette délibération est motivée par un besoin de rentabiliser la mise en place des infrastructures, de limiter, y compris le gaspillage, les consommations d'eau qui croissent. Aussi, à cette même séance, une première tarification est adoptée :

200 litres par 24 heures 10 francs
600 litres par 24 heures 20 francs
1000 litres par 24 heures 40 francs

La consommation en eau du village augmente considérablement. Le Conseil Municipal prend alors une décision dont les objectifs avoués sont d'amortir le coût des lourdes infrastructures et de lutter contre le gaspillage : le prix de l'eau potable double le 2 septembre 1920.

Le 3 décembre 1922, le prix de l'eau de sur verse est à son tour doublé afin de maintenir l'équité entre les usagers de l'eau communale.

L'entretien des canalisations et des fontaines d'eau potable, très onéreux, oblige la commune à imposer les abonnés d'une taxe de 15 francs par 100 litres concédés à partir du 1er janvier 1927.

La constitution de l'Association Syndicale du Chemin des Croves, le 20 janvier 1924, permet d'aider la commune dans le développement de ses infrastructures en adduction d'eau. Cette association met à exécution un projet d'élévation par pompage et de distribution d'eau d'arrosage au quartier des Croves.

Mais l'adduction en eau est soumise au problème de la sécheresse. Le 22 juin 1896, le Conseil Municipal se penche sur le problème de l'approvisionnement en eau potable et constate que *"le débit des fontaines a considérablement diminué et il est à prévoir que si la commune n'y veille, il pourrait bien y avoir dans un avenir plus ou moins long des avaries qui compromettent la bonne alimentation du village"*. Réalité difficile à accepter par la commune qui emprunte vingt trois ans plus tôt 25 000 francs pour réaliser son adduction en eau.

Le 8 août 1921, le Conseil Municipal, face à la pénurie d'eau, au quartier Gras, décide d'installer une canalisation directe d'une source à cet endroit.

Mais la principale cause de ces pénuries découle du contrôle, parfois anarchique des débits. Le préfet conscient, afin d'éviter le gaspillage et la surconsommation dus à la distribution, réglemente le 5 juillet 1864, les débits prélevés dans le Paillon par chaque commune, et déclenche un conflit entre Drap et Cantaron, accusée *"de garder la totalité de l'eau durant les deux jours fixés par le Préfet jusqu'à ce que leur contenance arrosable soit totalement arrosée"*

Cette mauvaise répartition de l'eau entre usagers se produit au sein même de la commune où des abus sont observés, à mesure que les étés secs perdurent. Le Conseil Municipal nomme le 7 juillet 1907 Joseph Portanelli, surveillant des eaux du canal d'arrosage pendant la saison d'été. Il doit éviter que les propriétaires en amont du canal, n'abusent des eaux au détriment des propriétaires, en aval. Mais le débit reste difficile à contrôler.

A la suite de plaintes déposées auprès du maire, celui-ci prend aussitôt des mesures radicales : il n'autorise plus de concession supérieure à 600 litres et pour mieux appliquer ces quotas, instaure un service de robinet de jauge.

Le 31 août 1913, cette mesure est précisée, puisque "*à partir du 1er janvier tous les robinets abonnés à l'eau des fontaines seront munis d'une lentille*".

La commune, incapable d'augmenter indéfiniment le débit de ces fontaines, s'attaque au problème de la surconsommation, favorisée par une meilleure distribution de l'eau.

La commune a pourtant prospéré pendant des siècles avec une population quantitativement semblable, pour un volume d'eau inférieur.

VIII - L'ESSOR DES VOIES DE COMMUNICATION

La mise en place d'un réseau vicinal

La vicinalité de la commune se divise en trois catégories :

- les voies de grande communication
- les chemins ordinaires
- les voies de petite communication

Dès 1861, le conseil municipal prend conscience qu'un essor des voies internes de communication doit être entrepris.

La commune se fonde sur des critères précis pour la création de nouveaux chemins vicinaux : la pente (supérieure à 15 %) ne permet pas à des charrettes chargées d'emprunter ce chemin. Or, dans une grande commune rurale, ces routes désenclavent souvent les terres cultivées ou pouvant être cultivées. On prend en compte ensuite la priorité humaine. Cette route dessert-elle un centre de population (un hameau)? Enfin on aborde le problème du coût afin de savoir si la commune dispose des moyens de créer cette route (même avec une aide départementale), et de l'entretenir par la suite. Car, ces routes en terre sont fragiles et vite endommagées, en particulier, lors des ravinements causés par les pluies torrentielles, comme en 1926, 1931 et 1932.

La commune se dote de cantonniers, un en 1881, cinq en 1901, trois en 1921 et en 1936 (les travaux trop importants sont presque tous exécutés par des entreprises).

En 1885 les chemins ruraux classés et entretenus de la commune sont au nombre de neuf. La commune fait appel aux services des ingénieurs et agents-voyers de l'Administration des Ponts et Chaussées.

En 1883, la commune se lance dans un programme de constitution d'un nouveau réseau vicinal, profitant, en fait, d'un nouvel état d'esprit au sein du Conseil Général, qui dès 1880, élabore un vaste programme routier.

En 1903, le chemin n° 3 et n° 6 (parallèle à la digue le long du Paillon) sont classés dans le réseau vicinal de la commune. En 1904, le chemin n° 11 est rangé au nombre des chemins vicinaux après qu'une décision de la Commission Départementale du 28 octobre, le déclare "*d'utilité publique*".

En 1921 la commune obtient le classement de son cimetière dans les chemins vicinaux afin d'obtenir des subventions en vue de son agrandissement.

Cet effort de la vicinalité coûte très cher et s'accompagne d'un effort d'urbanisation, dont Nice est le facteur d'émulation.

Drap veut s'embellir, et l'on entame l'aménagement de places. En plus de celle existante devant l'église (sur laquelle en 1862 sont disposés des arbres et des bancs), la commune de Drap décide d'en former une autre, la place neuve, au plan de Drap, à l'extrémité aval du chemin h* 11. Cette grande place, à côté du nouveau groupe scolaire, rebaptisée place Georges Clemenceau en 1918, est empierrée et goudronnée en 1930, avec le concours financier du département. La descente de l'église, ravinée par les grosses pluies de mars 1934, est entièrement dallée.

La commune mène parallèlement un développement et un entretien des grandes voies de communication (les routes impériales). Elles relient la commune au reste du département et évite un étouffement de son économie.

Le Conseil Municipal dès 1867t débloque des fonds, pour l'entretien des chemins de grande communication (et en particulier pour le chemin n° 15 Nice-Lantosque).

Une autre route importante concerne la commune, la route nationale n° 204. Aussi lorsque le Conseil Général se prononce pour "l'achèvement des travaux dans l'intérêt des Communes du Paillon" de cette route, l'Administration des Ponts et Chaussées projette, en juin 1885, l'alignement de la RN 204 dans la traverse de Drap. Le projet est mis rapidement à exécution et des platanes sont plantés.

Le développement de l'automobile (dont la vitesse est limitée à 30 kilomètres par heure) augmente le trafic et le 3 juillet 1923, le Conseil Municipal décide le goudronnage de la R.N. 204, renouvelé en juillet 1924 *"pour diminuer la quantité de poussière soulevée par le passage des nombreux véhicules de toutes sortes qui circulent sur cette route."* (Délibération, juillet 1924).

En 1925, le goudronnage de la R.N. 204 est recommencé, après remise en état de la chaussée. Cette opération répétée provoque un exhaussement de 30 centimètres de la chaussée de la R.N. 204 dans la traversée de Drap, longue de 500 mètres jusqu'à Cantaron. Ainsi, le 3 juillet 1925, un orage provoque l'inondation des maisons riveraines.

En 1926, on recommence le goudronnage de la R.N. 204. Nais entre temps, des fossés ont été creusés de chaque côté de la route nationale pour récupérer l'eau.

Une contrainte budgétaire

La Commune, de 1861 à 1939, gère un essor de la vicinalité en conciliant impositions et subventions aussi bien du Département que de l'Etat. Pour les travaux, surtout lorsqu'ils sont conséquents, les emprunts s'avèrent parfois nécessaires, face aux faibles ressources du village.

Un arrêté préfectoral de 1864 fixe la contribution de la commune à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication, à 406,40 francs (celle-ci versait 706,04 francs auparavant), et à l'entretien des chemins ordinaires ou de petite communication à 700 francs par an.

Pour constituer les 1 100 francs environ de ressources nécessaires à ce budget vicinal annuel, la commune s'impose de 5 centimes sur les quatre contributions directes et de trois journées de prestation en nature.

Une circulaire du 10 octobre 1868 fixe le déficit de Drap pour la dépense des chemins vicinaux ordinaires à 54 795.70 francs, ce qui est considérable. Des mesures financières sont aussitôt adoptées à la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 1868 :

- prélèvements sur les revenus ordinaires de 800 francs par an pendant trente ans, imposition de 3 centimes (autorisée par l'article 3 de la loi du 24 juillet 1867) adoptée pour une durée de dix ans, emprunt de 20 000 francs (remboursable sur trente ans) à 4 % d'intérêts contracté à la Caisse Spéciale des Chemins Vicinaux.

Le 25 février 1921, Le Conseil Municipal remplace les trois jours de prestation en nature par une taxe en argent sur les quatre contributions directes, motivé par un souci de justice sociale : "les trois Jours de prestation en nature pèsent surtout sur les propriétaires de la Commune les moins fortunés, alors que les plus aisés, qui profitent comme les autres des voies de communication sont pour la plupart exemptés de cette contribution, car ils n'habitent pas Drap".

Il faut préciser qu'elle rapporte plus : 3 545 francs en 1925 contre 589,20 francs en 1920 pour les trois jours de prestation.

BUDGET DE LA VICINALITE

années	recettes vicinales en frs	dépenses vicinales en frs	dépenses totales de la Commune	rapport des dépenses vicinales sur les dépenses communales
1862	1 059,05	1 996,10	13 396,25	14,9 %
1865	1 107,45	1 822,20	5 694,59	32,0 %
1870	1 369,47	1 182,66	7 088,19	16,7 %
1875	1 200,13	2 663,97	9 807,61	27,2 %
1880	1 338,20	767,06	6 976,37	11,0 %
1885	1 164,41	486,77	8 797,67	5,5 %
1890	980,62	677,97	7 159,00	9,5 %
1895	1 003,50	2 222,80	7 069,96	31,4 %
1900	1 060,57	974,57	8 012,58	12,2 %
1905	2 048,19	6 840,71	17 845,13	38,3 %
1910	2 086,97	1 988,50	3 753,24	53,0 %
1915	1 518,40	1 938,72	12 062,74	16,0 %
1920	1 598,84	1 842,27	10 070,00	18,3 %
1925	4 216,23	14 284,63	48 763,25	29,2 %
1930	34 997,64	25 296,91	58 684,43	43,1 %
1935	18 948,71	14 771,10	77 154,15	19,1 %
1939	27 105,10	14 484,05	75 574,46	19,2 %

A partir de 1925, les dépenses sont élevées mais il faut prendre en compte l'importance et le nombre de chemins vicinaux, les frais de goudronnage et d'éclairage des routes.

En 1925, 1930, 1935 et 1939, ces frais d'éclairage se sont chiffrés respectivement à 1 172,30, 2 716,45, 2 956 et 3 324 francs.

CONCLUSION

Les recherches portant sur ces soixante dix-huit années de la commune de Drap, sont en bien des domaines instructives.

Elles dévoilent un formidable effort d'assimilation à une Patrie française, à laquelle ces ruraux doivent désormais se rattacher. Les différentes municipalités qui se succèdent, oeuvrent efficacement (entre autre par des célébrations de fêtes nationales dans la commune) à l'intégration de ce petit village à la France.

Dans cette tâche, le rôle des institutions politiques s'affirme comme prépondérant, et le sens de responsabilité des élus; contribue avec succès à cette adhésion à la Nation Française.

Les Drapois éprouvent, dès lors, un profond consentement avec ces élus, qui se traduit parfois, par une soumission aux hommes plus qu'aux idées.

Mais, ils font preuve très vite de maturité politique, suscitant une véritable volonté constructive, afin de préparer la commune à son avenir. Tant d'un point de vue de l'urbanisme (par la dotation d'infrastructures en eau, électricité, voirie), que dans le domaine social (par l'accomplissement d'une politique d'hygiène et la priorité à l'enseignement primaire), Drap rejette énergiquement l'archaïsme des structures et les idées désuètes, qui mènent beaucoup de communautés villageoises rurales sur la voie de l'autarcie et de l'asphyxie économique.

Cette ligne de conduite, repose sur le bénéfice du formidable épanouissement du littoral de la Côte d'Azur, sans lequel les volontés les plus tenaces n'auraient pu enrayer le déclin et la mort du village. Sous l'influence urbaine, la commune de Drap et sa population perdent leur caractère rural.

Ces mutations se déroulent sans heurts, loin de tout climat passionnel. Nous voulions partager cette image paisible de Drap depuis 1860, que nous gardons présente en cette année 1939, en refermant le registre des délibérations municipales.

L'entrée en guerre de la France, dans ce qui sera la seconde Guerre Mondiale, n'y figure pas.

La guerre semble lointaine, mais n'épargnera pas cette communauté villageoise.

ANNEXE
TABLEAU DES MAIRES ET ADJOINTS DE 1860 A 1939

Maires	Adjointes	Professions	voix	Date de l'élection	Observations
Belmondi				1861	
Belmondi				3/09/1865	
Louche Ad.				10/05/1871	
Deleuse J.	Deleuse J.		6	8/10/1876	désignés au bénéfice de l'Age après 3 tours à égalité.
	Lacroix J.B		6	8/10/1876	
Gras C.		négociant	11	12/08/1881	
	Olivari S.	industriel	11	12/08/1881	
Gras C.		négociant	11	18/05/1884	démis. 8/11/85
	Deleuse F.	propriétaire	7	18/05/1884	démis.13/11/85
Gras F.		propriétaire	11	29/11/1885	
	Deleuse J.	propriétaire	6	29/11/1885	
Gras C.		négociant	9	20/05/1888	démis.20/08/90
	Grinda P.	négociant	8	20/05/1888	ne démiss. pas devient maire.
Grinda P.					
	Lacroix J.B	entr. maç.	9	19/10/1890	
Moriez T.		notaire	11	15/05/1892	
	Grinda P.	négociant	11	15/05/1892	
Moriez T.		notaire	11	17/05/1896	
	Fighiera T.	négociant	11	17/05/1896	
Moriez T.		notaire	10	20/05/1900	
	Rosset L.	entr. maç.	10	20/05/1900	
Moriez T.		notaire	11	15/05/1904	
	Rosset L.	entr. maç.	11	15/05/1904	
Bocciart J		propriétaire	11	17/05/1908	
	Rosset L.	entr. maç.	11	17/05/1908	
Bocciart J		propriétaire	8	19/05/1912	Républicains de gauche
	Gioan M.	propriétaire	9	19/05/1912	Républicain de Gauche
Rosset P.		entr. maç.	?	?/05/1925	Républicain de Gauche
	Arnulf E.	propriétaire	?	?/05/1925	Républicain de Gauche
Rosset P.		entr. maç.	10	3/05/1925	" " "
	Arnulf E.	propriétaire	10	3/05/1925	" " "
Rosset P.		entr. maç.	11	20/05/1929	
	Arnulf E.	propriétaire	11	20/05/1929	
Rosset P.		entr. maç.	9	?/05/1933	
	Arnulf E.	propriétaire	9	?/05/1933	
Rosset P.		entr. maç.	9	30/05/1937	décédé févr.39
	Arnulf E.	propriétaire	9	30/05/1937	
Battezzati A.		?	11	26/02/1939	
	Arnulf E.	propriétaire			reste adjoint

**COMPTES-RENDUS
BIBLIOGRAPHIQUES**

Durand (Jean-Dominique), *L'Eglise catholique dans la crise de l'Italie (1943-1948)*, Ecole française de Rome, 1991, 879 pages.

La thèse de Jean-Dominique Durand traite l'importante question de la place de l'Eglise catholique et son rôle historique en Italie, de la chute du fascisme en 1943 au triomphe électoral de la démocratie chrétienne en 1948.

Le livre analyse en détail la puissance considérable de l'Eglise. Celle-ci s'appuyait sur un tissu serré de 320 diocèses se répartissant en trois types : ceux du Nord, vastes, peuplés, prospères, ceux du Centre, petits, fractionnés en paroisses minuscules, confrontés aux "Rouges", ceux du Sud, petits mais partagés en vastes paroisses surpeuplées. Le clergé apparaissait encore important, mené par un épiscopat homogène ; les religieuses, à elles seules, rassemblaient 114 000 personnes et les religieux plus de 22 000. De nombreux mouvements caritatifs, des écoles, des hôpitaux, des orphelinats, une presse variée contribuaient encore à entretenir l'influence de l'Eglise. L'Action catholique groupait plus de deux millions d'adhérents ; les Associations chrétiennes de travailleurs italiens passèrent de 46 000 membres en 1946 à 600 000 en 1948. La personnalité de Pie XII, son autorité et son rayonnement personnel accroissaient encore la puissance et le monolithisme de l'institution religieuse. Enfin, l'Eglise bénéficiait d'un prestige exceptionnel dû au rôle de "bon pasteur" joué par le clergé après l'effondrement de 1943 ; les prêtres et les évêques, présents sur le terrain alors que les structures politiques disparaissaient et que les périls se rapprochaient, avaient secouru la population d'innombrables façons.

L'Eglise s'était progressivement détachée du fascisme, surtout depuis 1938, ce régime lui paraissant inacceptable sur le plan moral. Les relations avec la République de Salo se révélèrent très tendues, tandis que les autorités religieuses ne ménagèrent pas leur soutien au gouvernement du maréchal Badoglio. La disparition du fascisme ne laissait cependant pas entrevoir un avenir radieux : les responsables catholiques s'inquiétaient de la gravité de la crise politique et économique, ils appréhendaient le renforcement de l'irrégion, l'affaiblissement des principes moraux traditionnels, la puissance du communisme athée vu comme immoral. L'Eglise voyait l'époque sous un jour dramatique, mais voulait courageusement affronter l'adversité en défendant les principes religieux et moraux, en formant une élite catholique qui occuperait tous les postes de responsabilité, en aidant la reconstruction de la démocratie comme Pie XII s'y était engagé dans son radiomessage de Noël 1942. Cette politique de présence fut manifeste dès le scrutin du 2 juin 1946 qui réglait le sort de la monarchie et désignait les membres de la Constituante : l'Eglise n'aida pas à la survie de la monarchie car, pour elle, l'essentiel résidait dans le contenu de la future constitution. Les autorités religieuses s'engagèrent ensuite à fond dans les élections générales du 18 avril 1948 et permirent à la Démocratie chrétienne de remporter une victoire historique avec douze millions de voix et 48,5 % des suffrages exprimés.

La thèse de Jean-Dominique Durand offre de nombreuses mises au point, notamment un tableau extrêmement fouillé de la puissance de l'Eglise au sortir de la guerre, une analyse très fine des relations complexes entre l'institution religieuse et l'institution monarchique, une bonne étude des réticences ecclésiastiques initiales à l'égard de la Démocratie chrétienne jugée trop indépendante, laïcisée par De Gasperi, desservie par sa

collaboration avec les communistes au sein du tripartisme. La démonstration est fouillée, trop même pour un vaste public ou pour l'étudiant moyen. Cependant, la richesse du propos, l'abondance des citations, la présentation des cas particuliers ne nuisent jamais à la parfaite clarté de l'exposé. Le sujet abordé, permettant d'expliquer le règne politique et moral des chrétiens en Italie après la guerre, était important. Cette thèse, construite selon les canons classiques, répond bien à la question initiale.

Ralph Schor

Queuille Henri, *Journal de guerre*, Presses de l'Université de Limoges, 1993, 376 pages.

En 1939, le radical Henri Queuille est déjà un vétéran de la vie politique et parlementaire, élu local depuis 1912 et député dès 1914, plusieurs fois ministre et grand spécialiste de l'Agriculture. Il se trouve précisément à la tête de ce département ministériel, auquel est joint le Ravitaillement, depuis le 10 avril 1938. Du 7 avril 1939 au 8 juin 1940, il tient un journal qu'Isabel Boussard présente dans une édition très soigneusement annotée.

Le texte était probablement destiné à servir de fondement à la rédaction de mémoires. Il comprend donc souvent des observations rapides, des notes, des documents originaux ou pièces d'archives. Le journal n'a manifestement jamais été retouché, ce qui lui donne les avantages de l'authenticité, mais rend souvent la lecture fastidieuse. Les développements d'ensemble sur la conduite de la guerre et les vues générales sont très rares. Queuille relate bien plutôt la gestion quotidienne d'un ministre technicien, très au fait des problèmes ; il établit la liste des audiences qu'il accorde et des lettres qu'il écrit. Lui-même observe fréquemment, après un débat parlementaire ou un conseil des ministres : "Rien de sensationnel" (12 octobre 1939) ou "Sans grand intérêt" (18 octobre 1939).

Le journal apporte cependant à la grande histoire. Il apparaît d'abord que la guerre n'éteint pas les rivalités de personnes et le choc des intérêts. La persistance de ce type de conflit, en dépit de la gravité des circonstances, est bien illustrée par le journal de Queuille. Ce dernier se heurte en effet à certains de ses subordonnés, surtout les intendants militaires, et à son collègue des Finances, Paul Reynaud. Or Queuille, et c'est là un autre apport du journal, n'est pas homme à se laisser faire. On le connaissait discret, affable et temporisateur. On le découvre autoritaire, défendant son territoire ministériel avec acharnement, demandant à ses collaborateurs de mettre en forme un projet de lettre à Reynaud "sans lui enlever son agressivité" (26 novembre 1939), disant "je veux" (25 février 1940), congédiant brutalement un subordonné (17 septembre 1939), interrompant vivement des interlocuteurs dont les propos lui déplaisent (19 octobre 1939). Queuille étale rarement ses sentiments. Il note cependant ses réserves à propos de Daladier : "je vais dans les couloirs promener mon dégoût d'appartenir à un gouvernement qui ne sait pas ce qu'il veut" (2 février 1940). L'anecdote se révèle extrêmement rare, bien que l'on apprenne au passage que Gamelin "a la coquetterie de teindre ses cheveux qui tirent un peu sur le vert" (14 décembre 1939).

Au total, le journal de Queuille, qui était à l'origine un document de travail, servira essentiellement aux chercheurs.

Monnet (François), *Refaire la République. André Tardieu, une dérive réactionnaire (1876-1945)*, Fayard, Paris, 1993, 638 pages.

François Monnet, dans un gros livre, version abrégée de sa thèse, se demande pourquoi André Tardieu, détenteur de multiples dons, a laissé une empreinte historique si légère. La réponse lui paraît résider dans l'évolution suivie par Tardieu, d'un orléanisme modéré à des positions plus extrêmes et réactionnaires, et parallèlement d'une participation à la gestion des affaires publiques à un isolement hautain loin de Paris, sur les hauteurs de Menton.

Le livre possède le mérite de situer le parcours de Tardieu dans le mouvement des idées de son temps. Il montre ainsi que le traumatisme de la Grande Guerre avait suscité une soif de changement et de régénération du régime, même si les apôtres de la modernisation manquaient de volonté, d'organisation et d'unité. Pour sa part, Tardieu, brillant produit du régime et des grands concours, ne ressentit pas d'abord le besoin d'une adaptation du système parlementaire, mais les désillusions de l'après-guerre le convainquirent de la nécessité d'une modification.

Ce grand bourgeois parisien qui se voulait républicain et "national" était bien préparé à une réflexion théorique par ses dons intellectuels exceptionnels, par ses expériences de journaliste, d'enseignant dans les grandes écoles, de haut fonctionnaire et de politique. Formé dans l'entourage de Waldeck-Rousseau et de Clémenceau, il incarnait une nouvelle génération de gestionnaires, nés avec la III^e République et marqués par la guerre à laquelle il avait participé en première ligne. Il était aussi influencé par ses séjours aux Etats-Unis où il avait découvert les vertus du pragmatisme optimiste, du réalisme et d'un néo-capitalisme promouvant l'individualisme social. Au pouvoir dans les années 1929-1932, Tardieu essaya de gouverner en restaurant la notion d'autorité et de personnalisation de celle-ci, en entamant un relèvement du pays dans un style technocratique, en appelant à un dépassement des vieux clivages idéologiques, en pariant sur un éclatement du vieux Parti radical dont une section s'agrègerait à un grand parti néo-conservateur, en pratiquant une démocratie plébiscitaire. Ces audaces éveillèrent l'hostilité des républicains orthodoxes et aboutirent à un échec, sanctionné par la défaite de la droite aux élections de 1932.

Des projets de réforme de l'Etat avaient été présentés, sans grand succès, dès la fin du XIX^e siècle. La crise politique et morale de l'entre-deux-guerres, bien révélée par l'émeute du 6 février 1934, ranima les aspirations au changement. De jeunes intellectuels de gauche, des juristes, des anciens combattants, quelques organisations para-politiques demandèrent une réforme de l'Etat. Tardieu rejoignit ce courant en janvier 1933 et entra dans le gouvernement Doumergue de 1934 pour préparer une toilette de la constitution. Le projet élaboré, timide et prévoyant surtout une réactivation du droit de dissolution, entraîna des réserves à droite et une franche hostilité dans la gauche qui avait toujours vu Tardieu en aspirant-dictateur.

Ulcéré par ce nouvel échec, Tardieu se convainquit que la République parlementaire n'était pas perfectible. Abandonnant la vie politique active, il se voua, de l'extérieur, à une action de pédagogue civique dénonçant les tares du système. Par ses livres et ses articles dans *Gringoire*, il diffusa ses idées : impuissance et irresponsabilité du parlementarisme,

détournement de la souveraineté populaire par une caste de politiciens professionnels, préservation du libéralisme mais rejet de la fausse égalité héritée de 1789, restauration spiritualiste bergsonnienne, instauration du droit de dissolution, du référendum, du suffrage féminin, retrait de l'initiative parlementaire des dépenses. Ce catalogue traduisait un nationalisme réactionnaire, un bonapartisme conduisant à la construction d'un Etat démocratique fort. François Monnet souligne que ces idées ne recélaient aucune tentation fasciste ; si Tardieu possède des héritiers, ajoute-t-il, ce sont surtout le général de Gaulle et, plus encore, Michel Debré. En fait, à la fin de sa vie, Tardieu apparut essentiellement comme un homme isolé, cela en raison de son éloignement volontaire, de son aigreur, de son choix anti-munichois, de son refus hautain de collaboration avec Léon Blum en 1939.

Le livre de François Monnet est nourri de vastes lectures et remarquablement informé. On tiendra pour une coquille négligeable l'anoblissement d'Horace Finaly (page 88). L'apport est important, notamment sur le mouvement des idées, les rapports de Tardieu et de la classe politique, le procès La Rocque. Le jugement final -Tardieu vu comme un authentique républicain fidèle à la démarche rationaliste, confiant dans les vertus de la pédagogie libérale et repoussant activisme ligueur, coup d'Etat, irrationalité fasciste- est convaincant. L'étude, qui ne cède pas à la facilité et à l'anecdote, présente dans son apparence austérité tous les traits d'une biographie intellectuelle réussie.

Elizabeth du Réau, auteur d'une thèse sur *Edouard Daladier et la sécurité de la France, 1933-1940*, se trouvait bien placée pour publier une biographie du "Taureau du Vaucluse". Le livre se présente comme une étude essentiellement politique - la vie privée de Daladier n'offre pas matière à d'amples développements - et s'arrête en 1940, la période suivante moins importante, étant traitée dans un épilogue de douze pages.

Les débuts de Daladier, fils d'un boulanger de Carpentras, attaché à ses racines provençales, boursier, agrégé d'histoire, élève d'Herriot et vite devenu un espoir du Parti radical, sont rapidement rappelés. L'empreinte de la Grande Guerre sur le jeune homme, soldat courageux et spécialiste des questions militaires dans son parti, est à juste titre fortement marquée. L'analyse prend ensuite de l'ampleur ; la connaissance historique est précisée ou renouvelée sur de nombreux points. Ainsi, la rivalité avec Herriot ou "guerre des deux Edouard", moins importante qu'on ne l'a dit, est ramenée à des proportions plus modestes. Les négociations entre radicaux et socialistes, avant la formation du gouvernement Daladier en janvier 1931, sont bien montrées grâce au dépouillement de documents nouveaux. Le rôle du chef radical dans la formation du Front populaire peut être bien évalué et se révèle précoce : dès octobre 1934, Daladier noue des conversations avec le communiste Julien Racamond, dirigeant de la CGTU. L'ouvrage permet d'apprécier la connaissance que Daladier possédait des idées du colonel de Gaulle à la veille de la guerre et souligne que, tout en restant prudent, il n'était pas hostile à une réorganisation de l'armée permettant à celle-ci d'engager une contre-offensive. Grâce aux recherches antérieures d'Elizabeth du Réau, la diplomatie et la politique de défense de Daladier, ses efforts de réarmement à partir de 1936, les débuts d'une coopération en matière aéronautique avec les Etats-Unis, les bons résultats qui se profilaient en 1939, font l'objet de développements riches et neufs.

Le livre montre que Daladier n'était assurément pas un homme médiocre. Ses talents oratoires et ses facultés d'analyse se révélaient évidents ; son ascendant sur les brillants "jeunes Turcs" du Parti radical, comme Jean Zay, Pierre Cot, Jacques Kayser, apparaissait important. Dès la fin des années 1930, Daladier avait compris que la guerre était inéluctable et que la France était mal préparée à cette épreuve. Les qualités personnelles de l'homme, honnêteté, courage, puissance de travail étaient reconnues. Les choix idéologiques de l'ancien petit boursier en faveur d'une République démocratique, d'une gauche généreuse, d'une gestion efficace et jacobine à l'heure des périls restaient fermes. Cependant, Daladier conserve une mauvaise réputation et son nom est associé à nombre d'échecs. Le livre montre qu'en ces moments difficiles, il se retrouva généralement seul, volontairement ou non. Ainsi, au lendemain du 6 février 1934, la plupart de ses amis politiques se détournèrent de lui, ce qui contribua à le pousser vers la démission. Quand il voulut renforcer le pacte franco-soviétique de mai 1935, il se heurta à la forte hostilité des militaires et des diplomates. A la conférence de Munich, les Anglais refusèrent toute concertation avec les Français, Alexis Léger connaissait médiocrement le dossier tchécoslovaque et épaula mal le président du Conseil qui estima être tombé dans un "traquenard". En 1939-1940, Daladier exerça le pouvoir de manière trop solitaire et s'exposa ainsi à la critique.

En définitive, c'est tout le problème de la personnalité profonde de Daladier qui se trouve posé. Curieusement, il semble que ce soit le portrait du jeune homme que l'auteur brosse le plus facilement. Elle montre un adolescent attentif et souvent silencieux, surnommé alors le "taiseux", qui se mue en un député séduisant, faisant alterner la plaisanterie et le conte provençal, captivant les auditoires cultivés comme le public populaire. En revanche, le Daladier de la maturité est moins nettement campé. Elizabeth du Réau suggère qu'il a pu être dépassé par l'ampleur de ses responsabilités en plusieurs circonstances et qu'il a fait preuve d'irrésolution. Mais les jugements d'ensemble sont plutôt laissés au témoignage des contemporains, lesquels tranchent en sens contraire. Au fond, Daladier se dérobe car son caractère était plus complexe et énigmatique qu'on ne l'a parfois cru et c'est l'un des apports du livre que de souligner cette dimension secrète du personnage.

Elizabeth du Réau, par son travail honnête, scrupuleux, appuyé sur de vastes dépouillements d'archives et le rassemblement de nombreux témoignages, apporte un éclairage précieux sur les années de l'entre-deux-guerres, surtout la deuxième décennie, et permet de mesurer le rôle de Daladier. Celui-ci a sans doute échoué face à des circonstances d'une difficulté exceptionnelle, il a trop fait confiance aux militaires, il a provoqué un sursaut national trop tardif, mais lucide et plus énergique qu'on ne l'a dit, il avait compris la nécessité d'un tel sursaut, fondé sur le réarmement et la préparation économique de la guerre. Le procès de Riom, organisé par Vichy et au cours duquel Daladier se défendit brillamment, fit bien voir que la défaite de la France en 1940 n'était pas due à la défaillance d'un seul homme.

Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



FONDATEURS

Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71